1913 - 1983

LA LIBERTÉ

Tirage: 12,000

Vol. 69 No 42 Saint-Boniface, vendredi 4 février 1983

À la suite de l'incendie de dimanche matin

La SFM s'est installée au Collège

Trois jours après l'incendie qui a complètement ravagé ses bureaux au 194, boulevard Provencher, l'équipe de permanents de la Société franco-manitobaine a négocié une entente avec le Collège universitaire de Saint-Boniface et installera ses bureaux au 200, avenue de la Cathédrale. Pour combien de temps? On ne le sait pas encore...

Les employés de la SFM ont perdu toutes leurs ressources techniques et leur documentation dans l'incendie qui a détruit l'immeuble du boulevard Provencher, la propriété de la Société depuis trois ans. L'agent de planification pour la SFM, Réal Sabourin, a déclaré que l'édifice était bel et bien assuré contre les incendies pour la valeur totale de 190 000$.

Mais une partie des pertes sont d'une autre nature: les archives de la Société depuis 1968, conservées dans une voûte, ont été, selon les dernières nouvelles, épargnées par le feu, mais ont peut-être été endommagées par l'eau et la fumée. Même recouverts de glace, ont fait savoir les spécialistes, les documents seraient récupérables.

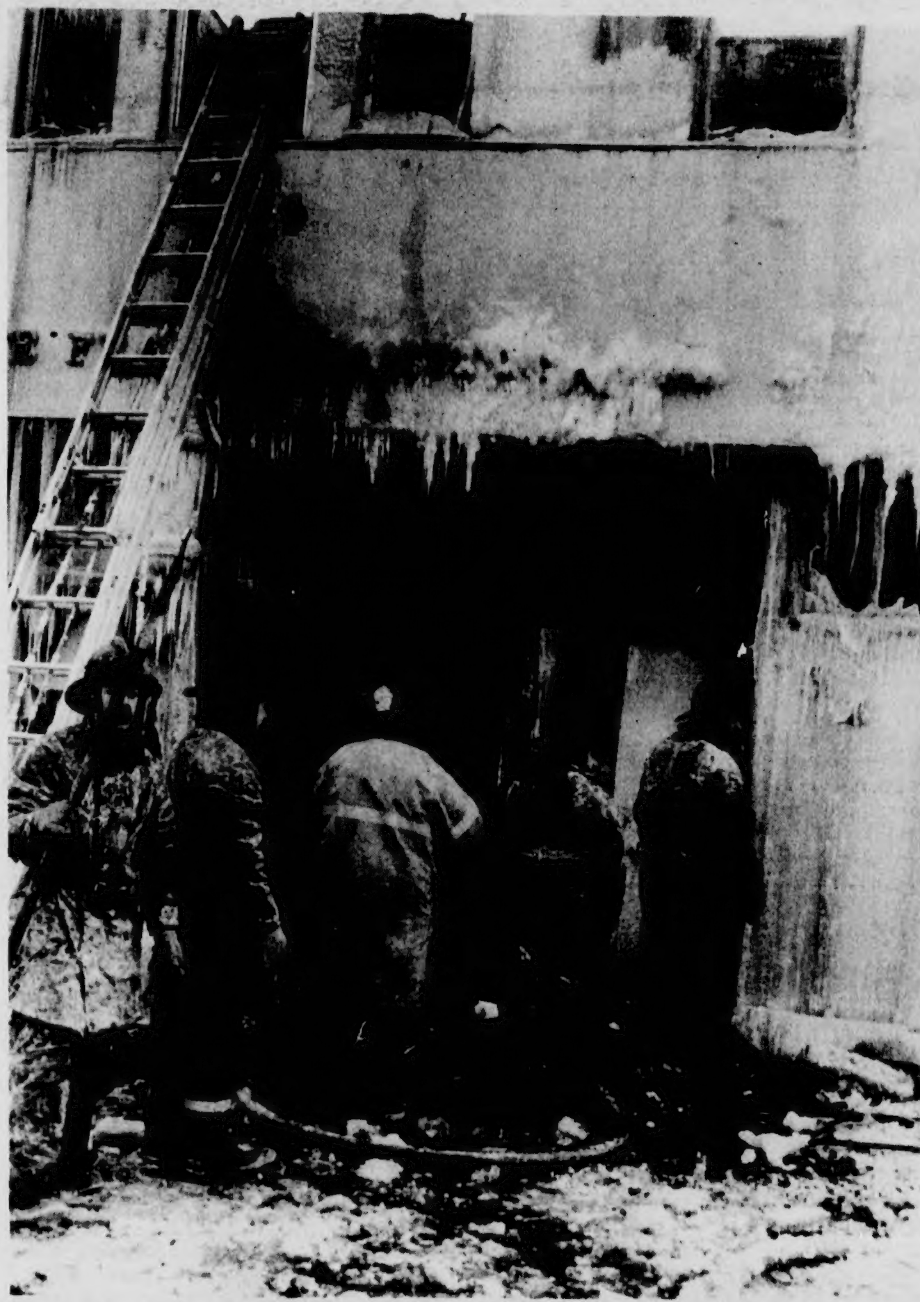
Le conseil d'administration de la SFM n'a toujours pas obtenu de résultat de l'enquête du commissaire aux incendies, lequel serait encore à la quête de pistes pour expliquer la cause du sinistre. Officieusement, il ne semble pas y avoir de doute sur l'origine des flammes (voir le POINT). Un rapport est attendu avant la fin de la semaine.

Les quelque 20 employés de la SFM s'installent donc dans les anciens locaux de l'administration de l'ex-collège secondaire, pour le secrétariat, et les agents de développement économique et communautaire dans une salle de cours au 2e étage du pavillon nord-ouest. Le numéro de téléphone reste le même: 233-4915.

Retards

Pour le président Léo Robert, l'incendie aura causé de nombreux inconvénients et des retards. Mais le calendrier de la SFM n'en sera pas pour autant affecté: le Bonspiel provincial de curling aura lieu cette fin de semaine comme prévu, les rencontres régionales se poursuivront et l'Assemblée annuelle se déroulera le 19 mars, comme prévu, au Collège de Saint-Boniface.

Jean-Pierre DUBÉ



L'enquête du commissaire aux incendies se poursuit. On soupçonne une main criminelle.

Le 7e Coup de pouce prend fin le 28 février

Le coupon en page 3

Au sommaire



M. Jean-Luc Pépin, ministre du Corbeau

Le Nid au pas

■ Les conséquences des changements apportés au tarif du Pas du Nid de Corbeau seront très importantes pour l'Ouest.

Joe Claque

■ Qui a dit qu'il n'y avait que des désavantages à se battre pour être chef du parti conservateur? Voir l'OPINION sur la question.

Miracle dans la Seine

■ L'école régionale française d'Ile-des-Chênes a toutes les chances d'accueillir encore cette année ses premiers élèves.

La SFM brûle

■ Les responsables de la Société franco-manitobaine s'abstiennent de commenter la cause de l'incendie qui a ravagé les locaux de Saint-Boniface. Un photo-reportage.

Cultures en rose

■ Les perspectives pour les agriculteurs manitobains sont somme toute assez encourageantes.

OPINION

Pas de figurant dans le show

Les larmes conservatrices des pro-Clark en fin de semaine au Centre des congrès ne pouvaient pas diluer une réalité: le tiers des délégués du PC estime que Monsieur Deux Tiers ne peut devenir le prochain premier ministre du pays. Même si les sondeurs professionnels croient pouvoir affirmer que le Canada vire au bleu franc.

Joe Clark est affligé d'un défaut rédhibitoire pour des gens qui veulent une fois pour toutes que le parti conservateur remplisse enfin la vrai raison d'être d'un parti politique: gouverner.

Car au pays en dix provinces et deux territoires, la situation politique se résume fort simplement. D'un côté le parti libéral est au pouvoir, de l'autre le parti conservateur tente de s'assurer le pouvoir. Et au milieu se trouve le Nouveau parti démocratique, qui voudrait bien avoir la balance du pouvoir.

Les trois partis en présence ont des points communs remarquables. Le plus important est qu'ils doivent toujours chercher à élargir leur base électorale pour conserver ou gagner le pouvoir. Ce sont des partis dits "d'attraction". Un joli mot pour dire que les chefs de ces formations politiques sont plus intéressés à donner une belle image du parti, en adoptant des positions susceptibles de rallier un maximum de support, qu'à définir des doctrines précises.

Pourtant, dans une démocratie, l'élaboration d'un cadre doctrinal est un des rôles-clé d'un parti politique. Le but du parti est d'entretenir une conscience politique, en assurant l'information de l'opinion. Une fois que l'opinion publique est informée des choix de chaque parti, elle peut choisir une option politique ou une autre. En d'autres mots, on vote pour les idées que défend un parti et non pour les beaux yeux débordant de charisme du chef du parti. Mais la réalité est moins rose.

Car la logique d'un parti "d'attraction", qui cherche donc à récupérer un maximum de votes, c'est de se pencher le moins possible sur l'élaboration de politiques qui pourraient inquiéter une fraction trop importante d'électeurs. Le moins on en dit, le mieux on se porte.

Ce sens froid de l'opportunisme a été déployé à la perfection par les organisateurs de cette grande foire de marketing politique qu'a été le congrès du parti conservateur fédéral à Winnipeg.

La réunion a été organisée de telle sorte que les 2,400 délégués ne pouvaient aborder des questions de politiques du parti en public. La dernière fois que des délégués conservateurs avaient publiquement discuté de programme politique, un bon nombre s'était prononcé ouvertement contre Medicare, par exemple. Très mauvaise publicité. Mieux vaut se taire, plutôt que de perdre une voix.

Un illusionniste

Pour que le bon peuple oublie les fâcheux détails, les incohérences, les flous artistiques des politiques, il faut, au pire l'abêtir, au mieux l'hypnotiser. On fait donc appel à des magiciens, pour fasciner le bon peuple qui a confiance dans les belles paroles du chef-tout-plein-de-charisme. Dernier exemple en date: la trudeaumanie.

Et c'est là que tout se complique pour les "bleus": il n'y a jamais eu de clarkomanie. Le PC n'a que gouverné quelques mois. Car Joe Clark n'est pas un illusionniste. Dans le grand cirque de la politique, il a une simple réputation de clown. Il ne peut exercer une fascination suffisante. Il doit partir.

La grande majorité des commentateurs s'est échinée à analyser de long en large l'art typiquement conservateur de l'autodestruction, de la mort par suffocation des chefs. Sûrement.

Mais la plupart des lamentateurs devraient se consoler au moins sur un point: pendant que le bon peuple est accaparé par les déboires de Joe, il oublie vraisemblablement que les conservateurs flirtent beaucoup avec les politiques économiques de Ronnie Reagan. Un néo-libéralisme ultra qui fait bon marché d'un trait classique du conservatisme traditionnel: la bataille contre le continentalisme, un jour cher aux libéraux.

Par la force des choses, Joe Clark a donc probablement dû creuser sa propre tombe. Car si les délégués avaient parlé de programme politique, ils auraient peut-être admis que des élections peuvent aussi se gagner avec des idées, pas seulement avec un dieu à la tête du parti.

Mais voilà: ils ont visionné des montages audio-visuels intitulés: "Arrêter les libéraux", "Combattre le NPD" et "Une campagne pour gagner". Assez pour convaincre le délégué de base que Joe n'a vraiment pas la tête de l'emploi. De plus, dans son discours de la dernière chance, soit-disant si brillant, Joe Clark s'est appliqué à démontrer que le pouvoir était à portée de la main et qu'il pouvait le conquérir.

Le chef conservateur a donc accepté de ramener la conquête du pouvoir par le PC à sa seule capacité de gagner. Jamais la qualité des options politiques du parti conservateur n'a été présentée comme un facteur important de la "prochaine" victoire conservatrice.

L'appel de Joe Clark à ses "amis", comme l'ensemble du congrès, est tout bonnement une preuve de plus que les partis politiques tendent à réduire la vie politique à un gros show. Où les mauvais comédiens doivent accepter un rôle de figurant.

Bernard BOCQUEL

BILLET

Terrible

Quand Peter Warren écrivait l'autre jour, dans son style si finement démagogique que la SFM "blackmailait" le gouvernement provincial, on pouvait l'accuser tout bonnement de s'être très mal informé ...

Mais c'était avant. Du temps des graffiti "No more French", à l'époque où seules les vitres de Georges Forest étaient cassées. Maintenant que l'édifice de la SFM n'est plus que ruines calcinées, on pourrait suggérer que son texte aurait pu alimenter des manifestations racistes contre les Franco-Manitobains...

On se contentera toutefois de recommander à cet homme si préoccupé de conserver sa cote d'écoute de se souvenir d'une chose importante: grâce à son sens inné du Manitobain moyen, les faibles d'esprits peuvent avoir tendance à croire à la lettre ce qu'il raconte...

Au même moment où brûlaient les bureaux de la SFM, boulevard Provencher, les Allemands marquaient le 50e anniversaire de l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler. À Saint-Boniface, on a commémoré la venue du facisme en Allemagne d'une terrible manière...

B.B.

Lettres à LA LIBERTÉ

Qui aura le dernier mot?

M. le rédacteur,

Par la présente j'aimerais, à mon tour, exprimer mon opinion vis-à-vis la caricature parue dans La LIBERTÉ du 26 novembre.

Je comprends qu'on puisse prendre celle-ci dans un sens ambigu; donc comme une insulte au peuple juif. Dans la mesure où la rédaction du journal La LIBERTÉ aurait voulu faire passer ce message il serait juste qu'on s'excuse. (Ici il est question de conscience personnelle.) Autrement, je ne vois pas bien pourquoi on aurait à s'excuser.

J'admets que la caricature en question était loin d'être jolie. Elle était même très répugnante. Cependant, à mon point de vue, on a fait un rapprochement des méthodes d'extermination humaine du Dr Morgentaler avec celles des nazis. C'était une ressemblance très juste.

D'après certains statistiques, tous les peuples ont tué en 8 ans plus d'enfants à naître que de personnes en 80 années de guerre. Ceci n'est certainement pas une histoire pour rire.

Par ses intentions diaboliques, le Dr Morgentaler ne fait sûrement pas figure d'un représentant du peuple juif. Donc ce peuple n'a pas à se croire la cible du ridicule et du sarcasme dépeints dans cette caricature.

Quoi qu'il en soit, l'avortement est un crime abominable aux yeux du Seigneur. Aucun argument humain ne pourra contrecarrer cette loi divine. Elle demeurera et c'est Dieu qui aura le dernier mot. Au jour du jugement ne serait-ce pas merveilleux si nous nous trouvions tous de son côté?

Marie St-Pierre, s.j.s.h.
Lorette, Manitoba
le 24 janvier 1983

Un renouvellement

MM. les rédacteurs,

Je ne connais aucunement la personne qui a donné mon nom pour l'abonnement au journal (que j'aimais toujours lire durant ma vie au Manitoba). Je dois dire aussi avoir été agent du journal au moins 1 ans en 1927. Alors merci à vous tous pour ce renouvellement que j'apprécie beaucoup.

J. A. Vachon
Saint-Boniface, Manitoba
le 21 janvier 1983

Hommage à Ida Carrière (1887-1982)

En 1887, une vingtaine de métis se réunissaient à la demeure de M. Joseph St-Germain à Saint-Norbert pour former un comité, qui fut nommé l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba. Le 1er président fut Ambroise Lépine, et Simon St-Germain fut nommé secrétaire de ce comité.

En cette même année naissait Ida (fille de M. et Mme Simon St-Germain), celle qui, pour plusieurs années, allait se dévouer, corps et âme, pour l'Union nationale métisse. Elle fut une femme forte et convaincue, pour garder notre constitution, qui nous demande d'être fidèle à notre foi et à notre belle langue française. Elle a su persister à sauvegarder le monument La Barrière à Saint-Norbert.

Pendant vingt-cinq ans "Mémère Carrière", comme on l'appelait, fut secrétaire-trésorière de l'Union nationale. Elle était fière que l'union ait été indépendante pendant ses 95 années d'existence, c'est-à-dire que l'union à subsister sans jamais avoir recours à des octrois ou subventions d'aucun gouvernement.

Mémère Carrière est une perle dans notre histoire. Elle ne sera jamais oubliée par les membres de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba.

Agnès Marie Roy
Secrétaire-trésorière
Saint-Boniface
le 14 janvier 1983

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par **Presse-Ouest Ltée,** au service de 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Administrateur: Christian SUCHE
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Christiane DUBÉ
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ**, Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél: 204-**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 16$50 au Manitoba, 20$ partout ailleurs au Canada, et 25$ à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.
Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface
R2H 3B4
247-4823

Que les Canadiens français soient assez aventureux

Je suis à la retraite, et n'ai souvent rien à faire. La télévision est évidemment la cible de mon attention, et je m'émerveille devant certaines choses qu'on nous montre sur l'écran.

Par exemple, on y voit le lancement de vaisseaux spatiaux, cette démonstration fantastique de pouvoir par le feu et le jet de propulsion qui en résulte. NASA déclare que ce combustible est l'hydrogène.

L'hydrogène est une merveille de simplicité en essences: extrait de l'eau, H^2O, par l'électrolyse de l'eau salée. Ensuite on nous montre le déploiement d'ailes avec surfaces remplies de cellules PV (photovoltaïques) fournissant à la machinerie interne l'électricité nécessaire.

Frappé de curiosité, je me suis renseigné auprès d'un physicien à l'Université du Manitoba sur les détails de la fabrication de ces cellules. Imaginez-vous, de l'électricité pour rien, et aucun mouvement mécanique dans l'ensemble! Ça vaut la peine de s'informer.

Ce scientifique a révélé qu'il venait tout juste de passer un an en Arizona, É.-U., voyage fait dans le but spécifique de faire de la recherche dans la fabrication des PV.

Je lui ai demandé s'il était possible d'en acheter ici à Winnipeg. "Impossible", il m'a répondu, "mais si tu veux, je transmettrai ta demande à quelqu'un que je connais à Phoenix". "À plus tard, M. le chercheur, c'est probablement trop dispendieux," je lui ai répondu.

En guise de réponse à d'autres questions que je lui ai posées, il m'a révélé que ces renseignements étaient secrets.

Et voilà - la cellule PV transforme l'énergie solaire en électricité, source d'énergie sans limite. L'extraction de l'hydrogène de l'eau salée est effectuée par l'électrolyse. En cette forme, il y a deux avantages: l'accumulation de cette énergie, et la possibilité de la transporter.

Dans la fabrication du PV il faut du silicium ("silicon"): matière très abondante. (Le globe terrestre est composé de cet élément à 28%.) Il faut aussi le sable et l'extraction, le silicium qui, quand il est en forme de cristaux, devient photosensible.

Et l'atout que comporte l'hydrogène? Il est un non polluant parfait. Il est à remarquer qu'on peut boire ces résidus (combustion d'une voiture), du tuyau d'échappement. Par contre, l'essence et les autres produits, gaz et huile, sont des créateurs de poisons, CO, de "smog", dans l'atmosphère et l'autre combustible fossile, le charbon, produit de la pluie acide.

Le coût de la cellule PV (photovoltaïque) d'environ 30 cm x 30 cm était de 20,000$ en 1960. Le coût s'élève maintenant à 218$ pour la même unité - soit un centième du coût original. Dans quelques années, selon la courbe de progression de la technologie vers la verticale, le coût de cette unité sera de 4$ à 5$.

Voici les précisions sur cette cellule photovoltaïque PV: 16 volts; .75 ampères; poids: 2.272 kilogrammes. Ces données sont multipliables lorsqu'on connecte les cellules en séries.

Nous devons conclure que nous sommes à la veille de voir une explosion de la disponibilité énergétique dans le proche avenir.

J'aimerai que les Canadiens français du Manitoba soient assez aventureux pour investir des fonds, s'ils ont le choix, dans des actions de compagnies se spécialisant dans ce domaine.

Roland Freynet
Sainte-Anne, Manitoba
le 12 janvier 1983

P.S. Je viens de découvrir que ces PV sont sur le marché à Winnipeg.

Des partenaires égaux

M. le rédacteur,

Cette question de négociations entre le gouvernement provincial et la Société franco-manitobaine, à savoir qu'elle doit être la portée de l'article 23 de l'Acte du Manitoba, me semble de plus en plus aberrante. Lorsque Louis Riel a négocié l'entrée du Manitoba dans la Confédération, c'était clair et entendu que la province serait à tout jamais bilingue.

De fait, les trois quarts de la population était francophone en 1870. Malgré cela, la langue anglaise fut mise sur un pied d'égalité avec la langue française. Il n'a pas été question, à ce temps-là, que le procès-verbal de la Chambre soit publié uniquement en français. Donc c'est tout-à-fait inconcevable que le contraire soit accepté aujourd'hui.

Si nous tenons compte de ce passé, tout en contemplant le futur, nous n'avons pas de choix que de dire que l'article 23 n'est pas à négocier. Car au moment où nous faisons ceci nos droits cessent d'être des droits et deviennent des privilèges, et un privilège peut être accordé ou nié selon la bonne volonté de celui qui détient le pouvoir.

Pendant 89 ans les Franco-Manitobains ont subi des injustices flagrantes. Ne serait-il pas le temps de redresser ces maux? De plus, la destinée de notre langue semble de plus en plus promettante étant donné les milliers de jeunes présentement inscrits en immersion. Si ce phénomène peut continuer et s'accroître davantage, bientôt nous pourrons dire avec fierté que, oui, le Manitoba est réellement une province bilingue.

C'est pourquoi il ne faut pas abandonner nos droits en les échangeant pour des concessions minimes. Ne laissons pas 1983 devenir l'année où les Franco-Manitobains auront accepté d'être moins que des partenaires égaux.

Renald Piché
Ottawa, Ontario
le 20 janvier 1983

Le marchandage des droits

La décision que prend Me Roger Bilodeau de remettre en marche son cas à la Cours suprême nous donne deux messages:

1. C'est bien Me Bilodeau et nul autre qui doit négocier suite aux termes que lui et son avocat ont jugés nécessaires pour renvoyer à plus tard l'audience prévue pour le 2 novembre dernier en Cour suprême.

2. La Société franco-manitobaine qui se dit mandatée de négocier pour le bien des Canadiens français nous semble prête à vendre nos droits pour un plat de lentilles.

Le cas Bilodeau devant être entendu en Cour suprême le 2 novembre 1982 fut arrêté pour l'unique but d'éviter ce que certains appellent l'anarchie juridique.

Il nous faut donc revenir à négocier l'unique sujet de la traduction des lois sur un certain échéancier, d'une part, et puis renverser par une loi, s'il est possible, la décision de la Cour d'appel du Manitoba rendue en juin 1981 dans le cas Bilodeau.

Lorsque les grandes puissances négocient la réduction des armes nucléaires, il ne s'agit pas de parler de l'agriculture chez les Américains. Pierre Elliot Trudeau, premier ministre du Canada, est allé en Asie pour parler d'ententes commerciales, comment pouvait-il parler des droits de l'homme à ses hôtes?

Je demande à Me Bilodeau de s'en tenir à négocier sur ces points qui ont affaire à son procès. Je demande aux autres personnes, organisations, ou gouvernement de bien vouloir abandonner le marchandage de nos droits pour quelque raison que ce soit.

Georges Forest
Saint-Boniface, Manitoba
le 20 janvier 1983

Manitoba an English Province

The Government of Manitoba, it now appears, has decided to bow to the wishes of a small minority group who want to make this province bilingual. The latest insult to the people of Manitoba, is the issuing of motor vehicle registration notices and driver's licenses in two languages.

The people of Manitoba who feel strongly that we are and should remain an English speaking province will soon have to make their views known or accept the bilingualism fact forever.

One effective means of protest at the present time would be to return all driver's licenses and motor vehicle registration forms to the premier of the Province, Legislative Building, and request that forms be issued in English only. If enough Manitobans have the courage of their convictions and are willing to stand up for their rights we could end this ridiculous charade quickly and at the same time save the taxpayers of Manitoba millions of dollars.

The people of Manitoba have been given a wonderful opportunity to express their views on bilingualism in a very tangible way. The government will only respond when the silent majority make their views known. Here is a positive way for the drivers of Manitoba to demonstrate democracy in action.

Manitoba Unity Committee,
Per B. Lockhart, secretary

The Winnipeg Sun,
mercredi 26 janvier 1983, page 10



CHEZ L'CROC-FOETUS, LA MORT-CAN'T-HOWLER!

La solution à l'imbroglio d'Ile-des-Chênes

Le miracle s'est donc produit dans l'affaire de la construction de l'école régionale 7 à 12 à Ile-des-Chênes. "On vise encore l'ouverture de l'école pour le mois de septembre" a indiqué le président de la Seine, Roland Lavallée.

Rappelons que la commission scolaire avait dû remettre le projet de construction du 7 à 12 à cause d'une sombre histoire de conduite de gaz qui passait dans les environs du site sur lequel les commissaires et les parents s'étaient entendus.



Roland Lavallée, président de la Seine.

Mais tout a été mené rondement pour que la construction de l'école ne soit pas retardée d'une autre année. Dès le 24 janvier, la commission scolaire a mis un comité sur pied pour se pencher sur les différentes alternatives. Le 31 janvier, le comité recommandait l'achat de cinq acres de terrain près du 210 (le vieux chemin Sainte-Anne), situé à 400 pieds de l'école actuelle.

"Nous avons été un peu surpris de trouver si rapidement un terrain à un prix raisonnable, et très adéquat" a commenté Roland Lavallée. Adéquat, parce que le terrain est déjà desservi par un système d'égouts.

Le président de la Seine a aussi exprimé sa satisfaction que les parents approuvaient le choix du site. Il ne reste plus maintenant qu'à obtenir l'approbation de la Commission de financement des écoles publiques. Sans aucun doute une formalité.

B.B.

LES SOLIDES

Les parents francophones d'Ile-des-Chênes croient que les choses vont mal... C'est tout relatif. Imaginez-vous qu'un ancien directeur de Presse-Ouest, Lucien Chaput, maintenant Néo-Franco-Albertain, a été élu, après deux mois et demi dans cette province (on lui avait donné deux mois), Président du Comité de l'éducation française de la Régionale d'Edmonton de l'Association canadienne-française de l'Alberta. L'Alberta ne connaît pas encore d'école française. L'association provinciale (la SFM de là-bas) serait même contre ce type d'école qu'on retrouve partout au Manitoba (22 pour tout dire). Et la province albertaine est dirigée par des conservateurs. Voyez comme les choses vont bien dans la Seine!

Les nouvelles questions des polices d'assurance qui seront imprimées sous une forme bilingue au Manitoba Public Insurance Corporation, seraient pour le moins curieuses. Pour déterminer les facteurs de risque, il paraît qu'on demande: Êtes-vous francophone? Payez-vous vos contraventions? Est-ce que vous êtes subventionnés? Lisez-vous La LIBERTÉ? Avez-vous des fenêtres dans vos murs? Vous vous accommoderiez-vous en attendant d'une salle de cours au Collège? Pouvez-vous réciter l'article 23 par coeur?

Les Franco-Manitobains sont animés d'une juste rancune ces temps-ci... On a entendu: "J'aimerais bien pointer du doigt la main criminelle qui a mis le feu au bras politique!" Ou encore: "Je botterais le Hugh Hamilton de Peter Warren!"

Bénévoles S.V.P.

Les ministères provinciaux de la Santé et des services communautaires/districts de Saint-Boniface et de Saint-Vital sont à la recherche:

- de personnes qui sont prêtes à offrir, sur demande, des services de transport à des personnes âgées et à des personnes malades dans les régions de Saint-Boniface et Saint-Vital.

- de personnes qui veulent échanger avec des adultes qui sont isolés au sein de la communauté - les bénévoles seront bien préparés et bien orientés aux besoins de la personne avant de lui rendre visite.

Si ces postes vous intéressent, veuillez s'il-vous-plaît appeler le coordonnateur du personnel bénévole, Rhéal Cenerini, au 233-2464.

Les artistes HQ au Festival

La Fédération culturelle des Canadiens français vient d'accepter un projet d'envergure par lequel l'organisme défrayera le coût de spectacles d'artistes francophones de partout le Canada dans le cadre du Festival du Voyageur.

Les artistes choisis seront présentés pour la première fois dans le cadre du Festival. Ils viennent de:

Nouvelle-Écosse:
- La Baie en Joie, danseurs folkloriques.
- Ronald Bourgeois, auteur-compositeur-interprète.
- Kenneth Saulniers et Johnny Comeault, violonneux.

Nouveau-Brunswick:
- J Y P, chansonniers (Paulette Cormier-Roy et Yrois Robichaud).

Ile-du-Prince-Edouard:
- Gammeck, groupe de musiciens.

Ontario:
- Pierre et le Papillon, spectacle pour enfants.

Saskatchewan:
- Henri Poulin, conteur.

Les sculptures au Festival

Cette année encore, le Festival du Voyageur organise un concours de sculptures sur glace. C'est au parc du Voyageur (rue Saint-Joseph) que les sculptures seront construites. On y amasse déjà la neige. Des cabanes chauffées seront aussi à la disposition des participants au concours.

Des prix en argent de 300, 200 et 100 $ seront offerts aux meilleurs sculpteurs et... une catégorie spéciale a été ajoutée cette années pour les groupes d'élèves. Il faut s'inscrire avant le 3 février, au bureau du Festival, 768 Taché, 247-7692.

POINT

L'opposition au bilinguisme est devenue violente

Depuis plusieurs années, au Manitoba, le fait français connaît une acceptation de plus en plus répandue. Si bien que l'inscription en l'éducation française (immersion) pour les anglophones prend des bonds annuels de 40 pour cent. Mais depuis quelque temps, le bilinguisme au Manitoba n'est plus académique ou théorique...

Le bilinguisme fait maintenant partie du processus de renouvellement des assurances-automobile, par exemple. Et ce n'est qu'un début. D'autres services seront ajoutés et, d'ici quelques années, tous les services gouvernementaux offriront, dans leur bureau chef et dans leurs agences des régions bilingues, des services de base en français.

C'est en effet ce qu'on entend enchâsser dans un amendement à l'article 23 de l'Acte du Manitoba, présentement en négociation entre le procureur général Roland Penner, et la Société franco-manitobaine, représentant la commuanuté francophone.

Que des services en français soient dispensés à tous les jours dans la province qui a promulgué l'anglais comme l'unique langue officielle en 1890 paraît inacceptable pour plusieurs. Cela a suffi pour ranimer la plus vieille tension raciale qui soit au pays, le sentiment anti-français, que l'on croyait en voie de disparition.

À la bombe

Au fait, cette tension n'était disparue qu'en surface. Qui n'a pas été interpellé, insulté, et rejeté (pour ne pas dire molesté), au moins une fois dans sa vie, pour avoir parlé en français dans la rue, au restaurant, ou en magasinant?

Mais tout récemment, les événements ont pris une autre tournure. En décembre dernier, des graffiti peints à la bombe ont été trouvés sur les murs d'édifices publics et de maisons privées à Saint-Boniface. "NO MORE FRENCH", revendiquait-on. Dans les derniers jours de l'année, des fenêtres ont été cassées chez l'assureur Georges Forest, l'activiste francophone bien connu.

En janvier, de nouveaux graffiti... Dans la nuit du 23 janvier, les bureaux de la SFM, boulevard Provencher, sont attaqués: des fenêtres sont brisées.

Le lendemain, les malfaiteurs laissent leur marque "NMF" sur la porte de ce qu'ils croyaient être le domicile du président de la SFM, Léo Robert, à Saint-Vital. Ils peignent aussi la fourgonnette devant la porte. C'était chez les voisins.

Du chantage?

Le même jour paraissait, dans le SUN de Winnipeg, un commentaire très offensif envers la Société: "Blackmail is the name of the SFM game", signé Peter Warren (qu'il n'est plus nécessaire de couvrir d'épithètes puisque tout le monde connaît son style). Dans son article, le chroniqueur vedette de CJOB "prouvait" la non-représentativité de la SFM et mettait en doute l'intégrité de Howard Pawley et de Roland Penner dans les négociations constitutionnelles.

Bref, Peter Warren n'a rien compris. Mais certains des lecteurs ont compris: la province du Manitoba, qu'une poignée de fanatiques séparatistes a prise en otage, consent à élargir le bilinguisme au niveau des services au prix de millions de dollars. Rien de plus faux, mais...



Des graffiti sur le mur de l'ouest de l'immeuble de la SFM.



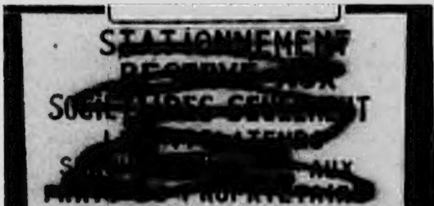
Chez Georges Forest



La contre-offensive?



Au Club Belge...



Derrière une caisse pop



Chez les voisins du président

Le 26 janvier apparaît dans les lettres au SUN un appel aux armes pour conserver le Manitoba unilingue (voir la lettre que nous reproduisons en anglais) en commençant par le refus de conduire une voiture assurée dans les deux langues officielles. Le regroupement responsable du message s'appelle le "Manitoba Unity Committee" (croyez-le ou non).

Dans son édition du 31 janvier, le FREE PRESS reproduit une annonce du comité qui précise: "bilingualism is divisive and an unnecessary expense in a Province where the majority of people speak a common language". On demande aux automobilistes manitobains de faire parvenir au premier ministre Pawley leur certificat d'assurance et de revendiquer une nouvelle émission en anglais seulement.

Dans la nuit du 29 janvier, le graffiti "NO MORE FRENCH" est peint sur l'édifice de la SFM à Saint-Boniface et les fenêtres du devant sont de nouveau brisées.

Un silence suspect

Dans la nuit du 30 janvier, vers 3h00, les bureaux de la SFM sont incendiés et, avant que les pompiers ne peuvent agir efficacement, l'édifice est rasé complètement: plus de 100 000$ de dégats, une vie a été mise en danger dans la maison voisine...

Il est difficile de ne pas sauter aux conclusions rapidement. À l'heure où nous publions, l'enquête du commissaire aux incendies n'a pas été dévoilée. Les quotidiens de Winnipeg observent un silence suspect sur l'affaire, tellement ils en ont perdu leur objectivité.

Le 2 février, le FREE PRESS reproduit une lettre du président de l'Association des Pro-Canadiens du Manitoba, Maurice Prince, qui s'évertue à dénoncer la SFM séparatiste, subventionnée et exploitée par Roland Penner pour des fins politiques. M. Prince agite le spectre du séparatisme québécois, rendu possible par un amendement à l'article 23 au Manitoba, pour provoquer chez les anglophones de la province l'impression que leurs confrères du Québec sont en danger!

On a dit que les responsables de l'incendie seraient des maniaques des malades. Et le Manitoba Unity Committee, des malades? Et Peter Warren, simplement un autre malade? Maurice Prince aussi?

L'épanouissement du fait français au Manitoba n'a jamais été un concours de popularité. Et on ne doit pas douter que le premier ministre Pawley et le procureur général Penner tiendront à leur engagement de redonner aux francophones du Manitoba une légitimité trop longtemps attendue.

Jean-Pierre DUBÉ



Les pompiers sont restés sur les lieux du sinistre pendant plus de 24 heures.

Une nouvelle structure tarifaire pour le transport dans l'Ouest

Les nouveaux crocs du Nid de Corbeau

Les dés sont jetés. Le gouvernement fédéral a finalement décidé de modifier le fameux tarif du Pas du Nid de Corbeau, vieux de 86 ans. Pourquoi? Pour donner à l'Ouest le réseau ferroviaire dont il a un besoin urgent pour assurer son développement économique. De nouvelles règles du jeu seront bientôt mises en place pour atteindre cet objectif. Voici les détails importants.

Tout l'affaire a comme point de départ une évidence: sans un système de transport efficace, l'économie de l'Ouest est condamnée à végéter. Par exemple dans le domaine agricole: il ne suffit pas de récolter des millions de tonnes de blé. Il faut aussi des chemins de fer efficaces pour assurer l'exportation.

Or si le réseau ferroviaire de l'Ouest n'est pas à la hauteur, c'est en partie dû au fait que les producteurs de grain ne payent actuellement que 20 pour cent du coût réel du transport du grain. Et cela grâce au tarif du Nid de Corbeau. Résultat: des pertes de 440 millions de $ pour le CN et le CP l'an dernier. Les sociétés ferroviaires ne sont donc pas en position d'investir les larges sommes requises pour améliorer leur réseau.

Il fallait nécessairement que le gouvernement fédéral intervienne pour débloquer la situation. Comment? En choisissant de faire payer plus les producteurs pour le transport de leur grain. Autrement dit, s'attaquer à un privilège vieux de 86 ans. On s'en doute aisément: la nouvelle politique de transport pour l'Ouest a nécessité des compromis pour être politiquement vendable.

Grand plaisir

Et on peut dire que le fédéral n'a pas ménagé sa peine et son argent pour tenter de faire oublier aux céréaliculteurs les beaux jours à 15 cents pour chaque boisseau transporté. Durant les quatre prochaines années, le gouvernement va dépenser, au grand plaisir des chemins de fer, 3.7 milliards de $ dans le domaine du transport des grains. Sans compter des crédits spéciaux de 250 millions de $ pour les cinq prochaines années. (Voir encadré.)



Le ministre du transport, Jean-Luc Pépin, accompagné de son collègue Lloyd Axworthy, a présenté un compromis qu'il a qualifié de compréhensif et juste.

La nouvelle structure de transport des grains comprendra notamment le versement annuel d'une subvention de près de 652 millions de $, baptisée "allocation du Nid du Corbeau". Pourquoi 652 millions? Parce que c'est le montant du déficit total des sociétés ferroviaires pour 1981/82. Et ce montant, le fédéral s'engage à le payer tous les ans pour aider au transport du grain. Et pour permettre au CN et au CP de dégager les fonds nécessaires pour améliorer les chemins de fer. Merci pour eux.

Par ailleurs, le fédéral prend à sa charge l'achat de 4 mille wagons-trémies (coût: 290 millions de $) au cours des trois ans à venir. Et il continuera à financer jusqu'en 1989, pour 670 millions de $, son programme de remise en état des embranchements.

En échange, toutefois, le gouvernement a obtenu des garanties précises de la part des sociétés ferroviaires. Ces dernières projettent d'investir plus de 16 milliards de $ aux cours des prochains dix ans (803 millions en 1983).

Cette série d'investissements aura pour effet d'augmenter sensiblement les capacités de transports des chemins de fer, non seulement pour le grain, mais aussi pour le charbon, la potasse, les produits forestiers, entre autres.

Une diversification pour l'agriculture

Les changements apportés au tarif du Nid de Corbeau devraient aussi entraîner une diversification de l'agriculture dans l'Ouest. En effet, le tarif du Nid de Corbeau a favorisé de manière artificielle les exportations de grains non transformés au dépens d'autres cultures.

Le Nid de Corbeau a eu un effet pervers:

Le Manitoba réagit

Parmi les multiples réactions au plan Pépin, l'opposition du gouvernement manitobain était très prévisible. Ainsi, le ministre du transport, Sam Uskiw, après avoir approuvé les 3.7 milliards de $ que le fédéral investira dans les quatre prochaines années, a fait remarqué que l'argent bénéficiera davantage au transport du charbon que du grain.

D'autre part, rien n'a été prévu pour améliorer la voie ferroviaire qui va à Churchill. La construction de voies ferrées se fera surtout dans l'extrême ouest du pays.

Et comme le fédéral ne s'engage pas à maintenir les voies ferrées secondaires, il craint un surplus de circulation sur les autoroutes, donc une usure accrue des routes.

De son côté le ministre de l'agriculture Bill Uruski estime que l'augmentation des tarifs coûtera 200 millions de $ aux fermiers de la province au cours des 10 prochaines années.

il a nui à la croissance d'industries consommatrices de grains des Prairies, comme l'élevage par exemple. Et, bien évidemment, le Nid de Corbeau a dissuadé les agriculteurs de produire des récoltes auxquelles le tarif ne s'applique pas.

Le fermier libre

Les experts prévoient que la diversification de l'agriculture dans l'Ouest pourrait avoir des avantages notables pour l'élevage. Ainsi la production des éleveurs de l'Ouest pourrait augmenter de un milliard de $ d'ici 1990.

Face à ces nouvelles perspectives, le ministre du transport, Jean-Luc Pépin, a choisi d'encourager le pouvoir d'initiative des producteurs. Comment? En décidant de remettre aux producteurs une partie de la subvention au transport de 652 millions de $. "Le fermier sera libre de produire ce qu'il veut" a affirmé le ministre.

Jean-Luc Pépin a donc rejeté l'option de la Manitoba Pool Elevators, qui aurait amené le ministre à remettre la subvention fédérale aux chemins de fer.

En fait, pour être précis, il faut savoir que le fédéral a décidé de ne rien brusquer pour commencer. Pour 1982/83, le CN et le CP toucheront l'allocation du Nid de Corbeau en entier. Puis, progressivement, d'année en année, la part du producteur augmentera, pour se situer, en principe, à 80 pour cent d'ici 1990.

En principe. Car même si Jean-Luc Pépin a confiance dans le nouveau système de tarif, il se garde une porte de sortie. En 1985/86, l'année-récolte où les producteurs recevront la moitié du 652 millions et les chemins de fer l'autre moitié, le Parlement devra évaluer la nouvelle structure tarifaire.

Après tout, il reste possible que les belles prédictions des experts ne se réalisent pas entièrement... Que la solution de compromis adoptée aujourd'hui pour solutionner l'impasse du Nid de Corbeau entraîne des effets pervers inattendus.

Pour l'instant, une chose est certaine: la réforme des tarifs va obliger le producteur à payer pour le transport de son grain: de 20 pour cent cette année, la facture passera à 30 pour cent du coût réel de transport d'ici 85. Et à 60 pour cent d'ici 1990 si le Parlement adopte en 1986 la suite du plan Pépin. Autrement dit, le céréaliculteur payera deux fois plus cher en 85 et cinq fois plus d'ici 1990.

Passer à l'histoire

Comme le disait si joliment le ministre du transport: "Le producteur payera substantiellement plus, mais sa contribution restera modeste. En retour, il disposera d'un bon système ferroviaire, qui lui permettra de vendre plus".

Rendez-vous d'ici trois ans, lorsque se fera l'évaluation du nouveau Nid de Corbeau. On verra alors si le 1er février 83, jour de l'annonce du plan, méritait de passer à l'histoire comme "Un grand jour pour le transport, l'agriculture, l'Ouest et le pays".

Bernard BOCQUEL

On offre d'autres subventions

Les milliards qui seront investis dans l'amélioration du système de transport ferroviaire devraient permettre la création de 375 mille années-personnes, a indiqué le ministre de l'Emploi, Lloyd Axworthy. Il est encore loin d'être clair jusqu'à quel point le Manitoba en bénéficiera.

En tout cas, pour tenter de mettre la machine économique en route au plus vite, le fédéral a décidé d'offrir 250 millions en subventions sur les cinq prochaines années.

Sur ces 250 millions, 75 millions seront destinés à des entreprises de l'Ouest qui fourniront des biens et des services aux chemins de fer. Exemple: les systèmes électroniques dont les sociétés ferroviaires ont besoin sont généralement étrangers. Les entreprises de l'Ouest devront donc "faire preuve de dynamisme si elles veulent profiter de ces marchés".

En clair, on offre des subventions pour qu'elles deviennent compétitives.

En clair

Par ailleurs, 175 millions seront injectés sur cinq ans pour le développement de l'agriculture canadienne. Le programme devrait permettre aux producteurs "de toutes les régions du pays de profiter des nouvelles possibilités pour la production et l'exportation des céréales, la diversification des cultures, l'élevage, la transformation des céréales et des oléagineux".

En clair: on offre des subventions pour calmer les producteurs de l'Est qui se sentent lésés par le nouveau Nid de Corbreau. Dans les détails: 130 millions iront en aide directe aux producteurs; 20 millions dans la recherche et 25 millions pour la mise en marché.

Un optimisme modéré pour les agriculteurs

Il règnait une atmosphère "d'optimisme modéré" aux conférences sur les perspectives agricoles du Manitoba, selon Fernand Paquin, le directeur de la Direction de l'analyse économique du ministère de l'agriculture, qui a présidé les récentes rencontres de Brandon et Winnipeg. La prudence chez les 400 agriculteurs qui ont participé aux réunions est bien comprenable...

C'est clair: la bonne santé de l'agriculture dépend de la situation économique du Canada et bien souvent aussi du reste du monde. Or la crise économique mondiale persiste. Daryl Kraft, un professeur d'économie agricole de l'Université du Manitoba, a donc dû dresser un tableau de perspectives parfois incertaines.

Daryl Kraft estime que la politique menée actuellement pour faire baisser l'inflation n'est pas à l'avantage de l'agriculture, puisqu'elle a entraîné une augmentation du chômage. Et plus de chômeurs, cela veut dire une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.



Fernand Paquin, du ministère de l'agriculture.

Toutefois, il affiche quand même un peu d'optimisme. Il prévoit une amélioration de la situation économique d'ici 1984. Mais le revirement s'effectuera lentement, car les investisseurs sont nerveux. Daryl Kraft est aussi d'avis que ce n'est pas le consommateur qui assurera le démarrage de l'économie, car les gens ne dépensent pas, à moins qu'ils ne pensent que l'économie est à la hausse. Quand le jeu est aussi subtil, les prédictions deviennent délicates...

Sur le plan international, la baisse possible du prix du pétrole constitue une assez bonne nouvelle pour l'agriculture. L'explication est simple: les pays les moins fortunés pourront acheter plus d'aliments du Canada si leur facture pétrolière devient moins lourde. Un mouvement d'exportations qui est par ailleurs favorisé par la relative faiblesse du $ canadien par rapport au $ américain. Un couteau à double tranchant néanmoins, puisque les importations coûtent plus cher.

Voilà pour le contexte.

Côté perspective, les consommateurs peuvent s'attendre à une augmentation du prix du boeuf, probablement vers le mois de mai. Il faut savoir en effet que la production de boeuf, notamment au Canada et aux États-Unis, a baissé. Ainsi les producteurs vont augmenter leur troupeau, donc garder leurs animaux d'élevage, donc diminuer le nombre d'animaux à l'abattage.

La retenue des troupeaux devrait être aussi encouragée par le nouveau plan de stabilisation du boeuf de la province, du fait que les producteurs de boeuf s'assurent une protection de leurs revenus. Un plan dont la popularité se résume ainsi: six mille producteurs membres, soit 65 pour cent de tous les producteurs et 75 pour cent des bovins manitobains, selon les derniers chiffres.

De plus, les coûts de production de boeuf vont baisser, car le prix des grains de provende et les taux d'intérêt sont à la hausse. Les producteurs de boeuf peuvent donc envisager 1983 plus sereinement. Actuellement, à 75$ ou 80$ pour les 100 livres d'un boeuf de 1000 livres prêt à l'abattage, Fernand Paquin estime que "le prix du boeuf est assez bas. Le cultivateur ne peut pas y arriver".

Quelques chiffres

La contribution de l'agriculture au Manitoba représente 30 pour cent du produit intérieur brut. 40 pour cent des revenus proviennent des animaux (dont environ la moitié est assurée par le boeuf) et 60 pour cent des revenus du grain.

Neuf millions d'acres (ou 4 millions d'hectares) sont ensemencés annuellement. Le blé représente 34 pour cent, l'orge 19, le lin 8, le colza 8, le foin 13, l'avoine 4 et le tournesol 3 pour cent.

Pour le porc, dont le prix est assez élevé maintenant (environ 85$ les 100 livres de carcasse), l'avenir est encourageant. La preuve: le plan de stabilisation du porc s'est achevé au 31 décembre 82 et la pression pour démarrer le suivant n'est pas très forte. Toutefois un nouveau plan de stabilisation du porc pourrait entrer en vigueur d'ici le mois d'avril.

Pour les prix des oeufs, des volailles, du lait, de la dinde, rien de spécial à signaler. On parie sur la stabilité.

Gros problème

Au chapitre des grains, la situation mondiale est bien connue: surproduction d'un côté, sous-consommation de l'autre. La baisse des prix du grain l'année dernière est sérieuse. À tel point que Ronald Reagan le non-interventionniste va subventionner fortement ses agriculteurs-électeurs pour qu'ils coupent la production du blé de moitié. On pense surtout à l'Iowa, qui produit plus de grain que les Prairies canadiennes!

On comprend aisément alors que le Manitoba n'a aucune chance d'influencer le prix mondial du grain. Les spécialistes agricoles demandent donc - généralement parlant - de maintenir le même niveau de production. Le gros problème étant le suivant pour les fermiers: en 81/82, le surplus des grains de provende pour les animaux représentait un pour cent. Il s'élève à 20 pour cent en 82/83.

Pour que les perspectives du grain s'améliorent franchement, les cultivateurs ne peuvent que souhaiter une bonne petite catastrophe naturelle. Comme la destruction par la gelée de la prochaine récolte soviétique, par exemple. En agriculture, le bonheur des uns est parfois dû aux malheurs des autres.

Bernard BOCQUEL

CALENDRIER

Vendredi 4

- La **Société franco-manitobaine** tiendra son **Bonspiel provincial** annuel à **Notre-Dame-de-Lourdes**. Trois compétitions pour quarante équipes (233-4915). De vendredi à dimanche.

- La Galerie d'art de Winnipeg présente le film russe **"Oblomov"**, à 20h00, de vendredi à dimanche.

- Au **Canot** du Voyageur, le groupe rock **TRAX** est l'affiche de jeudi à samedi.

Samedi 5

- Le **Centre pour femmes de l'Université de Winnipeg** présente une soirée genre "coffeehouse" intitulée "Something else", à 19h30, Riddell Hall. Les vedettes **Kelley Fry**, Karen Howe, Maara Hass et Kate Bitney sont à l'affiche. (4$) (475-7664).

- La 3e pièce de la série pour enfants du Prairie Theatre Exchange, **"The O-Zone"**, sera présentée samedi et dimanche (13h30 et 15h30) au 285, chemin Pembina à Winnipeg. Un spectacle de **marionnettes**. (4$) (942-7291)

Dimanche 6

- L'Association des parents des **scouts-guides** de la **Cathédrale** de Saint-Boniface tiendra un déjeuner aux crêpes de 9h00 à 14h00, au sous-sol de la Cathédrale.

Lundi 7

- Le film espagnol **Noces de sang** (1981) de Carlos Saura sera présenté au Cinéma Main dans la série "Aspects du cinéma français" de l'**ONF** et du **CCFM**, à 20h00.

- Un **symposium sur les carrières** se tiendra au Centre des congrès de Winnipeg, lundi et mardi. Une soirée pour les **adultes** débutera lundi à 19h00. Organisé par la **Manitoba Teachers' Society**.

- **Micheline Van Bunnen-Lux**, psychologue et spécialiste en thérapie familiale donnera une conférence sur La qualité d'être avec nos enfants", au Collège de Saint-Boniface (Salle académique) à 19h30. (2$)

Mardi 8

- "Les problèmes de l'allaitement et leurs solutions" sera le thème d'une rencontre de la **Ligue La Lèche**, au 66, promenade Winslow, à Saint-Vital, à 10h00 (269-1072).

- Une conférence de **Lise Bissonnette**, rédactrice en chef du DEVOIR, sur "Les minorités linguistiques après le rapatriement de la constitution" sera présentée au **Collège** de Saint-Boniface, Salle 2127, à 20h00.

Mercredi 9

- Vernissage de l'exposition des peintures de **Berthe Palud** au **CCFM**, à 20h00.

Jeudi 10

- Le film **Ne touche pas à la femme blanche** sera présenté dans le cadre du **Ciné-club** du CUSB, Salle Martial-Caron, à 20h00, jeudi et vendredi.

- L'artiste **Rémi Perreau** est à l'affiche du Café-rencontre de l'Association des étudiants du **CUSB** (1$50).

- Le jazz-guitariste **Guillaume Boux** se produira au **Canot** du Voyageur, de jeudi à samedi.

Vendredi 11

- Le film français **Le chemin des écoliers**, mettant en vedette Bourvil, Lino Ventura et Alain Delon, est à l'affiche du **Cinéma Main** dans la série **France-Canada**, à 20h00.

- Le film français **Peppermint soda** (1977) de Diane Kurys sera présenté à la **Galerie d'art** de Winnipeg, à 20h00, de vendredi à dimanche.

Le film de la semaine



Tootsie

Le numéro un au palmarès des films sortis durant la période de Noël: "Tootsie" du cinéaste américain Sydney Pollack, met en vedette Dustin Hoffman, déguisé en femme actrice. Il ou elle est accompagné(e) dans la photo par un autre membre de la distribution, Charles Durning.

"Voyage" de Kelley Fry: une autre étape

Kelley Fry a présenté, vendredi soir dernier au CCFM, un spectacle ayant pour thème "Voyage" qui constitue une nouvelle étape dans sa carrière de chanteuse. Ce mot "voyage" peut vouloir dire "départ", mais Kelley Fry a voulu partager plus que cette simple définition avec l'auditoire, peut-être trop parfois...

Kelley a choisi de raconter plusieurs sentiments et expériences, avec une variété de chansons. Elle a puisé dans les répertoires de Gérard "Ziz" Jean (Voyage, C'est la guerre), Richard Séguin (Ballade à donner) et Yves Duteil '(Je voudrais faire cette chanson), entre autres. Elle a accordé de l'importance à différents styles: jazz, ballade, rock, pour justement faire ressentir différentes émotions.

Outre l'émotion, Kelley a voulu aussi faire part à l'auditoire de certaines expériences, de certaines pensées sur la vie. Mais ce que j'ai trouvé dommage dans ces monologues, c'est qu'elle faisait une pause entre chaque chanson. Cet arrêt freinait en quelque sorte l'intensité émanant déjà des chansons par sa voix et par son accompagnement musical.

Que dire de ses musiciens, sinon qu'ils ont été brillants. Norman Dugas, aux claviers, dirigeait avec confiance son quartette. Le batteur Tom Jestdt a contribué un élément de professionnalisme et d'aisance à la batterie.

Kinzey Posen, à la basse acoustique et électrique, se joignait à Tom pour former un duo rythmique solide. Et Laurent Roy, mieux connu comme guitariste de jazz, s'est montré à la hauteur de la situation tout au cours de la soirée.

En somme, ce fut un bon spectacle, mais il aurait possiblement profité d'un meilleur enchaînement d'une chanson à l'autre. Mais je m'arrête là, pour que mon monologue ne dure pas trop longtemps!

Guy FERRATON



Kelley Fry: son premier show dans la Salle Pauline-Boutal.

Lorette

Le préfet veut mieux connaître les gens

Dans l'article ci-dessous, le préfet de la municipalité de Taché, Marcel Roch, présente un bref historique de la jurisdiction dont il partage la charge avec son conseil et offre quelques commentaires sur la situation actuelle.

La municipalité comprend six communes pour une superficie de 48,800 hectares. Les principaux villages sont Lorette, le siège social; Landmark, Sainte-Geneviève et Ross. La population de près de 6,000 est, à part Lorette et Landmark, distribuée assez également à travers la municipalité.

La municipalité fut incorporée en 1880. Les membres du premier conseil furent Elzéar Lagimodière (préfet), Joseph Laurin, Norbert Landry, Edouard Martel, Agénor Dubuc, Henri Coutu et Philip McGuire (conseillers). Lors de l'incorporation, on trouvait déjà un bon nombre de résidants venu du Québec et de l'Ontario. Ces derniers s'ajoutaient aux métis déjà dans la région, quoi que ceux-ci n'étaient pas en grand nombre.

Les Canadiens français ont vite occupé les terrains bordant la rivière Seine près du centre de Lorette. D'autres se sont établis dans la paroisse de Sainte-Geneviève. La première famille du Québec à s'y implanter fut celle de Jean-Baptiste Gauthier, qui a pris un emplacement près de Lorette. Les gens de l'Ontario se sont surtout installés dans le district au nord et à l'est de Lorette.

Plus tard sont venus bons nombres de Hollandais (Mennonites), qui ont occupé les terrains, nouveaux à cet époque, dans les environs de Landmark. Leurs descendants constituent aujourd'hui le groupe le plus nombreux dans la partie sud de la municipalité.

Encore plus tard, les Danois sont arrivés dans les districts de Ross et Ostenfeld et, quelque peu avant la deuxième guerre, plusieurs gens ont immigrés de la Tchécoslovaquie.

La population a changé graduellement à travers les années jusqu'à il y a environ huit ans alors qu'une transformation s'est produite. À cet époque, un nombre de citadins sont venus vivre à Lorette et les autres villages pour jouir d'une atmosphère paisible et, en même temps, se rendre facilement à leur travail dans la ville.

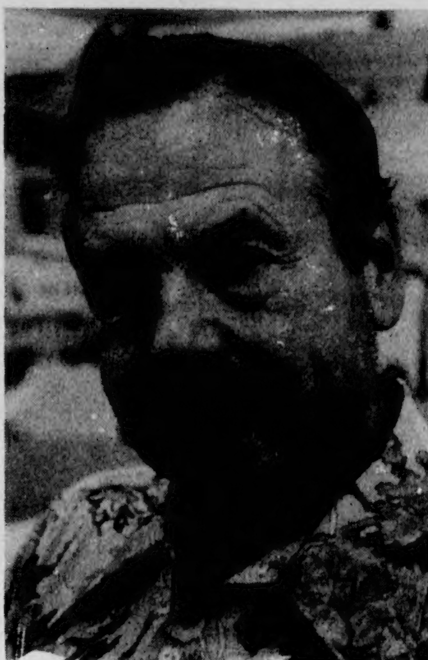
Aujourd'hui, environ 37% des résidants de la municipalité sont d'origine française.

Important

Le chemin principal, au début, fut la route Dawson, qui longe la rivière. Celle-ci continue à servir les résidants, quoique la route trans-canadienne, à quelques milles au nord de Lorette, est l'artère principale des voyageurs. Les routes municipales s'améliorent et les ponts en bois sont remplacés par de gros tuyaux d'acier. Les nouveaux fossés drainent le terrain plus rapidement et bénéficient grandement à nos cultivateurs. En 1982, la route No 501 allant à Ross fut reconstruite avec un pont en béton sur la rivière à Lorette.

Aussi, en 1982, un projet important fut complété: la glace artificielle et un plancher de béton pour la patinoire de Lorette. La température modérée de cet hiver nous démontre la grande utilité de cette amélioration.

Cet hiver des représentants de municipalités et de divisions scolaires se sont réunis afin d'examiner des moyens de réduire le coût des services scolaires et municipaux afin d'éviter, si possible, l'augmentation de l'impôt foncier. Une de ces rencontres eut lieu à Lorette et j'ai confiance qu'elle a servi à mieux se comprendre et s'entendre sur ce sujet.



Marcel Roch, le préfet

Le conseil de la municipalité prend à coeur l'intérêt de ses citoyens. Je vous invite à vous rendre au bureau municipal à Lorette afin de mieux nous connaître.

Le conseil actuel se compose de: Marcel Roch (préfet), Paul Lebrun (préfet suppléant) et Joseph Cournoyer, William Danylchuk, Ernest Desrosiers, Mel Unger et Walter Plett (conseillers).

Marcel Roch

Calendrier

Une semaine de culture française au Festival de l'école Lagimodière aura lieu du 14 au 18 février.

Par ailleurs, le comité de parents et le conseil étudiant de l'école Lagimodière préparent une soirée canadienne-française vendredi le 11 février à 19h30. Tous les élèves, parents, et grand-parents sont invités à venir fêter le début du Festival Lagimodière au gymnase. L'entrée est gratuite.

Lilliane LANSARD

Somerset

Des activités sociales

Le club Pembina, notre club des aînés, a reçu un très beau cadeau récemment déguisé en un chèque au montant de 22,718$ du ministère de la santé et du bien-être social du gouvernement fédéral, dans le cadre du programme des Nouveaux horizons.

Cette somme ira aux fonds de construction du "Rendez-vous", le nouveau local du club Pembina. Les membres se proposent d'y offrir des activités sociales et récréatives de toutes sortes, telles parties de cartes, de bingo, "shuffleboard". Aussi: des cours de peinture et d'artisanat, des ateliers divers, etc, ainsi qu'un souper mensuel. Des services tels une cuisine roulante ("meals-on-wheels"), visites et appels téléphoniques amicaux, etc, seront aussi offerts.

Calendrier

Une soirée d'amateurs organisée par le club Pembina se déroulera à la salle communautaire le samedi 5 février à 20h00. La soirée sera diffusée sur les ondes de CFRY (920), en direct.

Les 11, 12 et 13 février aura lieu le carnaval annuel. L'ouverture du carnaval se fera le vendredi soir alors qu'il y aura un spectacle sur glace par le club de patinage artistique, le couronnement de la reine et une danse. Il y aura des activités sportives de toutes sortes tout au long de la fin de semaine.

Odile OSTROWSKI

Transcona

Les solides de Transcona

Une fleur pour le système métrique - "Or, il y avait là six cuves de pierre pour les ablutions rituelles des Juifs; chacune contenait environ cent litres." Extrait de l'évangile du 16 janvier, soit les noces de Cana.

Le miracle de l'eau changée en vin prend une nouvelle envergure quand on songe aux 600 litres de vin (en plus du premier mauvais vin servi); c'était tout un "party"...

Mais l'enfant Jésus?

Vue l'état de l'économie - après la messe du 25 décembre dernier, des voyous ont enlevé l'enfant Jésus et le boeuf de la crèche qu'on avait installée à l'extérieur de l'église N.D. de l'Assomption à Transcona.

Au prix du boeuf aujourd'hui, on comprend bien, mais l'enfant Jésus? Serait-ce que M. le curé Toupin, a trop insisté sur le fait que Jésus est dans une mangeoire, symboliquement fait pour être mangé...

Hélène BLAIS

Saint-Jean

Calendrier

6 février - partie de cartes organisée par la LFC à 20h00 au sous-sol de l'église.

13 février - le Cercle Molière présente "L'avocat du diable" à 14h00 à la Salle du centenaire. À noter qu'il est toujours possible de se procurer des billets de saison pour les trois prochaines pièces aux prix de 20$ par adulte et de 13$ pour les étudiants et les gens du troisième âge.





La Broquerie

Déjà plus de 15,000$ de parts dans Cabloman

Cabloman, ça vous dit quelque chose? Vous avez sans doute entendu parler du Canal C, du canal First Choice. Eh bien, pour nous de la région de La Broquerie, c'est Cabloman.

Cabloman, c'est une compagnie privée qui cherche à obtenir un permis de diffusion du CRTC pour desservir le Manitoba rural. Ici, ça veut dire une possibilité de 4 canaux en plus de 3, 6, 7 et 9 qu'on peut capter présentement, donc le double.

De ces 4 canaux, un viendrait d'Edmonton, un autre de Hamilton, un autre de Montréal (programmation française) et finalement un autre de chez-nous (programmation locale).

Selon Aimé Tétrault, président et gérant de La Broquerie Lumber, et qui vient d'être élu au conseil d'administration de Cabloman, c'est une occasion idéale pour des francophones de s'affirmer dans le domaine économique.

Car, en plus d'acheter un abonnement à Cabloman, on peut aussi s'en rendre propriétaire en achetant des parts. Des investisseurs de La Broquerie ont déjà acheté pour au-delà de 15,000$ de parts dans la compagnie et ce n'est qu'un début.

Mais un début essentiel car le CRTC exige que les futurs clients manifestent un intérêt concret dans la compagnie avant d'accorder une licence.

Comment ça fonctionnera, Cabloman? Si le permis est accordé, on pourra construire une tour de retransmission vers le début de juin. Cette tour sera située aux environs de Giroux, point central de La Broquerie, Richer, Sainte-Anne et Steinbach rural.

La station pourrait être en ondes dès le mois de septembre. Les programmes provenant d'Edmonton, Montréal et Hamilton seraient codés. Les abonnés devraient se louer un "décodeur" d'ondes pour 19$00 par mois.

La station de programmation locale, cependant, ne serait pas codée et disponible à tous gratuitement. On commencera avec 9 heures par semaine de production locale. Cela veut dire qu'il faudra localement un studio, des équipements, ainsi que du personnel et un budget de production. On y verra des productions comme des pièces, des reportages, des documentaires couvrant tous les sujets possible. On pourra aussi le consulter des horaires, des annonces communautaires. En fait, les possibilités sont énormes.


Aimé Tétrault, du conseil d'administration de Cabloman.

On n'a pas fini d'entendre parler de ce projet et Cabloman espère qu'on n'en a pas fini d'en voir. On peut obtenir plus d'informations sur ce sujet en s'adressant à Aimé Tétrault ou à Cabloman au 957-0540.

La semaine prochaine

Le carnaval d'hiver centenaire de La Broquerie a été un grand succès selon son président, Roland Gauthier. Un reportage la semaine prochaine.

Rino OUELLET

Il en a vu d'autres: au moins 24!

Lorsque le petit Patrick Gauthier a été baptisé à La Broquerie le 23 janvier, ça été pour lui une expérience nouvelle. Mais pour le manteau qu'il portait c'était autre chose, il en avait vu bien d'autres.

On retrace, en effet, ce petit manteau de baptême à 1881, époque où Alphonse Beaudry, père, se le serait procuré pour le baptême de son plus vieux, Alphonse Beaudry, fils, né le 23 décembre 1881 (jour pour jour 101 ans plus tôt que son arrière-arrière-petit-fils, Patrick).

Les neufs autres enfants d'Alphonse, père, ont aussi porté ce petit manteau. Ensuite, ce sont les huit enfants d'Alphonse, fils, qui en étaient revêtus pour leur baptême. Puis Pierre, aîné d'Alphonse, a lui aussi fait baptiser ses trois enfants dans ce manteau.

En 1974, ce dernier le donne à sa soeur Clara (Beaudry) Désautels qui le prêtera pour le baptême d'enfants de la 6e génération. Patrick est le 3e à date.

Ce petit manteau blanc est fait de flanelle brodée et s'attache avec un ruban de soie. Bien qu'il soit un peu jauni, il est encore entièrement intact, bien qu'il ait servi à 24 baptêmes au moins et tout probablement à beaucoup plus.

Patrick est le fils de Lionel et Gisèle Gauthier.


Le petit Patrick Gauthier

Saint-François-Xavier

Ils nous servirent de modèles

C'est à l'occasion du retour de l'équipe de mission Rédemptoriste, du 23 au 27 janvier, que les paroissiens de Saint-François-Xavier ont oublié le froid saisonnier. Ils se sont sentis enveloppés par la chaleur, la joie que rayonnent l'équipe composée du père Mark Miller, cssr, Bob et Joan Williston.

Le matin, le père Mark, prédicateur, a discuté les saintes écritures; les comprendre, les lire et les prier. Ses présentations découlent des années d'études suivies de l'enseignement de l'Ancien testament au niveau universitaire.

Le soir, le père Mark, accompagné de Bob et Joan, membres laïques de l'équipe depuis quatre ans et demi, nous ont parlé avec conviction et expression de notre identité dans le "corps du Christ"; de la nécessité de la prière pour se développer dans la foi; de la formation de la conscience et les valeurs chrétiennes et de la famille chrétienne.

Les paroissiens se sont fait oindre les mains à une cérémonie, afin de nous motiver à vivre notre service dans le corps du Christ. Le père Mark, Bob et Joan avec leur foi, leur chaleur nous serviront de modèles.

Josée BERNARD


Le père Mark Miller, accompagnée de Bob et Joan Williston.

Saint-Claude

Sr Augustine Rey est au Brésil

Sr Augustine Rey, Fille de la Croix, est partie au Brésil pour une période de trois ans.

Originaire de Saint-Claude, Sr Augustine a fait ses adieux aux paroissiens lors d'une cérémonie d'envoi missionnaire, dimanche le 18 janvier.

Après l'homélie de la messe du dimanche, la célébration d'envoi officiel a été présidée par l'abbé Rodrigue Bouchard, curé de Saint-Claude, accompagné par l'abbé Albert Fréchette, président de la Commission diocésaine des Missions et Sr Marie Dominique, Supérieure générale des Filles de la Croix. Sr Dominique était venue de France faire une visite de deux mois au Canada.

Sr Augustine est arrivée au Brésil le 21 janvier. Son endroit de résidence est à Campinas, à environ 60 milles de Sao Paulo. Le but de sa mission est de travailler avec la jeunesse brésilienne. La première année de son séjour au Brésil sera consacrée à l'étude de la langue portugaise.



Sr Augustine Rey accompagnée de ses parents, M. et Mme Auguste Rey.

De multiples activités prévues

Le carnaval d'hiver à Saint-Claude aura lieu du 7 février au 13 février. D'année en année, le carnaval prend de l'ampleur et les gens de Saint-Claude attendent cet événement avec anxiété.

Au programme de la semaine du 7 janvier, il y aura une soirée de démonstration de danses carrées par des adultes et des enfants de 9 à 12 ans, ainsi qu'une démonstration de judo. Il y aura du hockey tous les soirs, de mardi à dimanche.

Le couronnement de la reine du carnaval aura lieu vendredi soir entre la 2e et 3e période de hockey.

De multiples activités tels que: danse du carnaval, films, ballon-balai, hockey par les moins de six ans, sauront intéresser tous les gens. Et, ce qui saura plaire à tous les goûts: le déjeuner aux crêpes samedi le 12 février de 9h00 à midi. C'est une occasion annuelle de rencontrer des amis, de prendre un repas en famille.

Les jeunes de l'école sont responsables de la décoration de l'aréna. Par les années passées, ils avaient adopté comme thème: "Astérix au carnaval", "Les Schtroumpfs viennent au carnaval". Cette année ils nous réserve un autre thème-surprise. Carnaval 83 s'annonce bien.

Rose PHILIPPE

Saint-Malo

Les détails sur le carnaval d'hiver

Le club sportif de Saint-Malo et le conseil étudiant de l'École secondaire Saint-Pierre-Jolys organisent conjointement le couronnement de la reine du carnaval.

Les candidates sont: Jeanne Fillion de Saint-Malo, Doris Bernardin de Dufrost, Michelle Préfontaine, Kim Buttler et Monique Fontaine de Saint-Pierre-Jolys, toutes étudiantes au niveau secondaire. Le couronnement se déroulera le 4 février; l'élue sera reine du carnaval de l'École secondaire de Saint-Pierre-Jolys, fin février.

Le samedi 12, dès 9h00 les parties de hockey se jouent à l'aréna; à 15h00, c'est le tournoi de ballon-balai et à 17h00 les joueurs de rondelle-éponge se disputent une partie.

Distribution

Le dimanche 13, les messes sont à 8h00, 9h30 et 11h00; le déjeuner aux crêpes est servi à l'aréna de 9h00 à midi.

L'enregistrement pour les tournois de moto-neige et autos ainsi que du ski de fond est de 11h00 à 16h00. Les prix seront distribués à 17h00. La partie de hockey des filles est à 13h00. À 14h30 les Warriors de Saint-Malo rencontrent les Habitants de La Broquerie.

Au gymnase de l'école on présente des films pour enfants entre 14h30 et 17h00. Une soirée cabaret, vin et fromage débutera à 20h00 à la salle Iberville.

Carmen LA ROCHE

Calendrier

4, 5, 6 février: jeux régionaux Eastman 83 avec tournoi de hockey Oldtimers à l'aréna de Saint-Malo; banquet, salle Iberville (samedi le 5), billets disponibles auprès des places d'affaires locales; pour réservations appelez Martial (tél.: 347-5654) ou Lorette (tél.: 347-5275 ou 347-5638).

9 février: session Alpec, préparatoire au temps du Carême 83, à 19h30 à l'École secondaire Saint-Pierre-Jolys.

9 février: bingo des Chevaliers de Colomb, salle Iberville à 20h00.

11, 12, 13 février: Carnaval d'hiver de Saint-Malo organisé par le club sportif.

Île-des-Chênes

Un hommage à Jeannine

Joyeuse, pleine de vie, toujours souriante, empressée à rendre service, aimable envers jeunes et moins jeunes, voilà en quelques mots ce qui faisait de Jeannine une personne spéciale.

Elle a pris la vie comme elle se présentait avec ses bons moments et aussi les moins bons qu'elle s'efforçait de rendre moins pénibles pour son entourage.

Laquelle d'entre nous qui a eu le privilège de travailler étroitement avec elle pourrait oublier son enthousiasme, ses paroles encourageantes, son attitude positive.

Jeannine a été une fille respectueuse, une soeur dévouée, une épouse aimante, une maman débordante d'attention pour ses chers petits, semant la joie et la bonne entente là où elle passait.

Même si aujourd'hui nos coeurs sont lourds de tristesse, on doit se rappeler ta dévotion à la Vierge Marie et surtout ta grande confiance dans le Seigneur. Et c'est ainsi que nous allons envisager l'avenir.

Oui, chère petite amie, ta présence sera vivement manquée. Que ton âme repose en paix...

Quelques amies

Calendrier

Le carnaval d'hiver, les 4, 5 et 6 février.

Le mercredi 9 février, au sous-sol de la caisse populaire - réunion annuelle de la Chambre de commerce.

Lucie DUPUIS
Dolorès LAURENDEAU

Saint-Joseph

Voilà Donald Poliquin

C'est bien vendredi le 11 février qu'aura lieu le grand concert donné par Donald Poliquin en la Salle Saint-Martin, de Saint-Joseph, à 20h00.

Ce spectacle de folklore et de musique traditionnelle "à participation" vous est offert, où l'auditoire est appellé à chanter, taper du pied, battre la mesure et surtout avoir du plaisir dans l'esprit de nos soirées de famille traditionnelles.

C'est un spectacle qui s'adresse à tout le monde. Donc, tous sont invités. Les billets sont limités - premier arrivé, premier servi!

Billets: 4$ - en vente à la Caisse populaire de Saint-Joseph et par les membres de l'exécutif du C.C.S.J.

Avis aux intéressés

À tous les intéressés, et qui voudraient en intéresser d'autres, prière de nous laisser savoir à l'avance si vous avez quelques annonces, ou événements que vous désirerez faire passer dans La LIBERTÉ.

Il nous est difficile d'être partout et au bon moment, mais avec votre coopération il nous serait peut-être possible de rapporter des événements qui vous tiennent à coeur et que bien d'autres voudraient partager avec vous! Nous sommes à votre disposition, donc à vous d'en profiter!

Marie SARRASIN

Pour obtenir une faveur par l'intercession du Frère André

Ô Dieu qui est admirable dans tes saints, nous te demandons de nous accorder par l'intercession du Frère André, l'apôtre de Saint Joseph, la faveur que nous sollicitons afin qu'il soit glorifié dans l'Église et que nous soyons portés à imiter ses vertus. Par le Christ, notre Seigneur. Amen.

L'apport des Soeurs grises à la Villa Youville

Louis Bernardin, l'administrateur, depuis ses débuts en 1965, de la Villa Youville, a récemment donné une présentation sur "l'unicité de la Villa Youville" lors de la réunion annuelle de l'Association canadienne en gérontologie. Nous en publions de larges extraits.

Villa Youville Inc. est une maison de repos abritant cent cinquante résidants, soixante quinze au niveau 1 - 2 - 3 et 4 et soixante quinze autres hébergés dans des motels genre garçonnière, tous sous un même toit.

Villa Youville est située à Sainte-Anne-des-Chênes, un petit village canadien-français à l'orée des forêts, sur la route Dawson, le premier chemin de l'Ouest canadien.

C'est peut-être une des raisons pour laquelle plusieurs de nos pionniers reviennent s'y loger pour y vivre leurs derniers jours dans une ambiance canadienne-française catholique.

Villa Youville Inc., depuis ses débuts en 1965, s'est toujours préoccupée de la santé de ses résidants âgés sous tous ses aspects: physique, psychologique, spirituel et social. Par le fait qu'elle considère la santé comme une condition au plein épanouissement de la personne, Villa Youville encourage toutes les activités qui sont destinées à prévenir le vieillissement prématuré, à soulager les maux et à favoriser le bien-être de ses résidants, autant spirituel que physique.

Et nous sommes conscients que la personne âgée institutionnalisée développe une peur de devenir incompétente et inutile dans un hébergement nouveau qui, trop souvent, l'insécurise et la dépersonnalise.

Notre premier aumônier nous avait laissé après 15 ans, faute de santé. C'est en 1981 que le père Michel Gauthier vint remplacer le père Eugène Voyer, tous deux Rédemptoristes à leur retraite.

Trois visites

Après trois visites du Conseil canadien d'agrément des hôpitaux et trois certificats de trois ans, nous étions satisfaits que le standard de service était bien. Cependant, toujours préoccupés d'améliorer la qualité de vie de ses résidants, les directeurs, l'administration et le personnel de la Villa Youville se penchèrent sur l'aspect spirituel voulant formaliser le programme déjà existant et l'améliorer.

Grâce à la générosité des Soeurs grises, avec Sr Marie Bonin, supérieure provinciale, nous avons pu mettre sur pied un service religieux de pastorale et de liturgie.

C'est dans le but de rejoindre nos 150 résidants d'une façon plus réel que l'on accueillait, à bras ouverts, Sr Anna Gosselin puis Sr Lucie Beaudry et cette année, Sr Jeanne Tougas.

Après plusieurs rencontres, un résumé de tout ce qui se faisait et de ce qui pourrait se faire, trois descriptions de tâches individuelles furent préparées et présentées aux religieuses invitées à en discuter avec l'administration et à y apporter les modifications appropriées. Ces descriptions de tâches furent dûment approuvées par elles et le conseil d'administration. Nous avons maintenant le comité religieux suivant:

1. Père Michel Gauthier, aumônier
2. Sr Anna Gosselin, conseillère en liturgie
3. Sr Jeanne Tougas, directrice de pastorale
4. Sr Lucie Beaudry, conseillère en pastorale
5. Un représentant du département de nursing, du département des activités et de l'administration.

Les visites

Et les trois religieuses bénévoles devenaient aussi les responsables des programmes spécifiques suivants:

Sr Anna Gosselin, par sa touche artistique et son goût des belles choses, fait de Villa Youville un deuxième paradis terrestre, remplis de bouquets exceptionnellement agréables à la vue. Elle organise des cérémonies liturgiques pour fêtes spéciales et y gagne une participation extraordinaire des résidants.

Sr Jeanne Tougas met sur pied le service de visites aux grands malades. Ce qu'il y a d'extraordinaire ici, c'est que le groupe de bénévoles qui visite nos malades est composé de nos résidants âgés de Villa Youville, ceux dont la santé permet d'aider les autres. Nous avons aussi maintenant la prière du matin dite au micro ainsi que les prières avant et après les repas et ceci est fait un résidant bénévole.

L'affection

Finalement, Sr Lucie Beaudry se retrouve un peu partout, de membre de l'exécutif du Club d'harmonie, club des résidants, jusqu'à être la motivatrice de la Thérapie musicale pour nos malades (niveau 3 et 4). Le but de ce programme est d'essayer d'ajouter à la qualité de vie de l'existence de nos grands malades. Nous essayons de les rejoindre par les sens, e.g. l'ouïe avec de la musique, l'odorat avec le parfum, la vue par la couleur et le sens du toucher.

Il s'agit de montrer à ces grands malades qu'il y a encore de l'affection et de l'amour qu'ils peuvent ressentir dans un climat de relaxation, d'amitié et de "je me souviens" à travers la musique. Car il reste quoi, dans la vie de ces grands malades, si ce n'est peut-être la liberté de vivre leur peine, cette peine continue à l'intérieur d'eux-mêmes, jour après jour... Cette peine qui est leur existence.

Il va sans dire que partout où nos religieuses passent, les résidants restent marqués de cette attention spéciale. Au point de vue religieux, liturgie et pastorale, ces bénévoles, conjointement avec le programme des activités, réaniment la vie de nos résidants dans tous ses aspects.

Louis BERNARDIN

Vie sociale

Naissances

Cory **Catellier**, née le 3 novembre, baptisé le 23 janvier, fils de Guy Catellier et de Denise Nault de Transcona; parrain et marraine: Claude Nault et Nicole Nault, oncle et tante.

René **Laramée**, née le 14 octobre, baptisé le 23 janvier, fils de Marc Laramée et de Jeannette Collette de Transcona; parrain et marraine: Ronald Collette et Monique Laramée, oncle et tante.

Denis Gilbert Réal **Dubois**, baptisée le 12 décembre 1982, fils de Odile et Réal Dubois de Saint-Boniface; parrain et marraine: Gilbert Deforel et Réjeanne Dodd.

Jean-Marie et Donna **Simard** ont eu un garçon, Robert Alain. L'enfant pèse 7 livres 9 onces et est né le 13 janvier 1983.

Guy et Pauline **Deschambault** ont eu une fille, Natalie Corinne, 8 livres 4 onces, le 17 janvier 1983

Martin **Curé**, 3 livres 10 onces, né prematurément le 11 janvier, se porte bien; un 2e fils pour Ginette Tétreault et Emile Curé de Saint-Malo, un petit frère pour Darrel.

Joël, Claude, Joseph **Simard**, fils de Claude et Laurette Simard de Lorette. Né le 13 décembre 1982 et baptisé le 9 janvier 1983. Parrain et marraine: Aimé et Renée Jeanson de Lorette.

Décès

Le 26 janvier à l'hôpital Victoria, à l'âge de 30 ans, Jeannine **Petit** (née Lamoureux), épouse de René Petit.

Khamoune **Soutcharith**, 47 ans, de Saint-Boniface, décédé le 21 janvier.

Caroline **Panasis**, 84 ans, de Saint-Boniface, décédée le 25 janvier.

Le 17 janvier, à sa résidence est décédé Gérard **Rheault**, fils de Arthur et Madeleine Rheault de Somerset, à l'âge de 15 ans. Gérard était étudiant à l'école secondaire de Somerset.

Guy **Trudel**, 53 ans, subitement le 10 janvier à sa résidence à Lundar, Manitoba.

Joseph **Dumontet**, 88 ans, de Transcona, décédé le 11 janvier.

Camille **Bisson**, 18 ans, décédé le 15 janvier.

Décédée le 22 décembre, Alma **Peppin**, à l'âge de 77 ans.

Eliane **Lachance**, de Saint-Boniface, 37 ans, décédée le 4 janvier.

Avila **Levacque**, de Saint-Boniface, 76 ans, décédé le 7 janvier.

Anniversaires

William et Florence **Carrière** de Saint-Malo ont fêté 59 ans de mariage le 9 janvier.

Agnès et Arthur **Fréchette** de Saint-Malo ont fêté 23 ans de mariage, en secondes noces le 9 janvier.

Ernestine **Desrosiers**, de Saint-Malo, fêtera ses 83 ans le 7 février.

Saint-Léon

Un nouveau commerce

Depuis le 28 septembre 1982, un nouveau commerce s'est installé dans notre village - "St. Léon Economy Textiles" - dont les propriétaires sont Linda et Richard Grenier.



La devanture de la nouvelle entreprise de Saint-Léon.

Pendant ses 4 mois d'existence, le chiffre d'affaires est satisfaisant, malgré la récession.

Il y avait certainement un besoin d'un fournisseur de matériel pour la couture dans la région. D'ici, les magasins sont loins, et nos couturières sont nombreuses. C'est Richard, recouvreur de plancher de métier, qui a eu l'idée d'une affaire familiale où ses enfants pourront y trouver du travail dans quelques années.

C'est Linda qui s'occupe du magasin, en compagnie de la petite Julie qui ne fréquente pas encore l'école. La famille compte 6 enfants.

Ce magasin est situé dans la partie sud du village, sur un terrain avoisinant la demeure familial, et qu'ils possédait déjà depuis 10 ans. De plus, le bois utilisé pour la construction venait d'une vieille bâtisse démolie par la famille l'année précédente.

Linda est bonne couturière et, de ce fait, elle voit aux besoins techniques de la couture en plus de vendre les matériaux!

Des cours variés sont offerts sur demande. Un cours s'est déjà donné pour montrer la façon de manipuler le tissus "Stretch & Sew"; un autre pour faire une veste; et tout récemment une clinique de réparage et de nettoyage de machines à coudre. Ce dernier s'est avéré très populaire.

Le 9 février, un cours de 3 leçons commencera pour débutantes, où la technique de base sera enseignée. Et dans deux mois, probablement, un cours sur la façon de s'y prendre pour faire son maillot de bains! Pour tous renseignements spécifiques, appeler Linda au 744-2765.

En plus de vendre les tissus au mètre ou à la livre, St. Léon Economy Textiles a dans ses étalages tous les accessoires de couture: fils, boutons, fermetures-éclaires, aiguilles, etc...

Il y a aussi des patrons McCalls et Kwik, ainsi que des chemises T, vêtements sportifs avec imprimés ("decals"), serviettes et robes de nuit lettrées. Dans quelque temps, on veut y ajouter la laine à tricoter.

Donc c'est clair que la communauté toute entière profitera de ce nouveau commerce. C'est à nous des environs de l'encourager.

Marie C. LABOSSIÈRE

Saint-Adolphe

Le carnaval s'approche

Le carnaval de Saint-Adolphe a été mis en marche avec le concours de la Reine du carnaval, le 14 janvier, à la salle municipale.

Raymond Senez présidait la réception. Raymond Lagassé, préfet de la municipalité Ritchot, souhaita bonne chance et bon courage aux trois jeunes filles qui participent au concours: Nicole Nolette, Susan Proteau et Mona Soucy. Ken Wood, président du Centre communautaire, proclama l'ouverture officielle du Concours de la reine du Carnaval. Le tout se termina par un goûter.

Le carnaval aura lieu les 25, 26 et 27 février. On lance un défi aux gens de Saint-Adolphe: érigez une sculpture de neige dans votre cours comme projet de famille, ou avec vos voisins comme projet en bloc. Le jugement aura lieu le dimanche 27 février avec un 1er prix pour la meilleure sculpture; un 2e pour la plus originale; un 3e pour le plus comique.

Le but du carnaval est de se procurer des fonds pour le Club communautaire, mais plus important encore, pour travailler ensemble - amis et voisins.

Edmée LEGAL
Denise HANCOX



Nicole Nolette: fille de Alice et Paul Nolette - commanditée par Village Sportswear. Nicole, étudiante en onzième année à l'école Saint-Norbert, aime jouer au base-ball, volley-ball et faire du ski. Elle se plaît à regarder le hockey et le foot-ball. Son but est de devenir une assistante dentaire. Susan Proteau: fille de Irène et Armand Proteau - commanditée par Perron Trucking. Susan travaille comme caissière au Southwood Mall. Elle aime la musique, la lecture et une variété de sports d'été et d'hiver. Elle se prépare à parfaire son éducation. Mona Soucy: fille de Lucille et Sim Soucy - commanditée par DeCruyenaere & Neufeld Cons. Mona est étudiante à l'école du Précieux-Sang et aime faire du curling, du base-ball et de la lecture. Elle s'est présentée comme candidate pour répondre au défi qui a été lancé aux jeunes fille de la paroisse.

Pire que la pauvreté: la violation des droits

L'abbé Louis Laurencelle, vice-président du Conseil exécutif national de Développement et Paix et représentant du Manitoba à l'Assemblée des gouverneurs de l'organisation, prenait la parole le 10 janvier à l'occasion de la réunion mensuelle du comité diocésain de Saint-Boniface.

Il s'agissait pour lui de partager certaines impressions qu'il rapportait d'un séjour de deux semaines aux Philippines en mission officielle pour Développement et Paix à une réunion du Partenariat asiatique pour le développement humain. Vingt pays, dont le Canada, sont représentés par leur organisme catholique national au sein du Partenariat asiatique pour le développement humain (PADH).

Des Philippines, l'abbé Laurencelle conserve la mémoire d'un pays magnifique aux possibilités énormes. Ses habitants sont, en général, très sympathiques et travailleurs. En plus de la pauvreté criante parmi cette population de cinquante millions, ce qui semble le plus frappant est, malgré tout, l'absence de droits humains.

Selon les informations officielles recueillies au Bureau pour les droits humains, les Philippines comptent 10,000 prisonniers d'opinions (prêtres et laïcs). Les trente et un prisonniers politiques philippins dont les noms avaient été retenus pour la Campagne de solidarité de l'automne dernier par Développement et Paix sont bel et bien incarcérés, eux aussi, d'après les listes.

Selon l'abbé Laurencelle nos gestes d'expression de solidarité à l'occasion des campagnes d'automne (e.g. celles axées sur l'Amérique centrale et les Philippines, l'automne dernier) revêtent une importance très grande.

À l'occasion de la rencontre d'environ deux semaines du Paternariat asiatique pour le développement humain, les organismes membres du partenariat ont fait porter leurs discussions sur les deux buts du groupe:

1) un travail sur l'analyse en profondeur des véritables causes du sous-développement. Il y a eu des discussions intenses à ce chapitre.

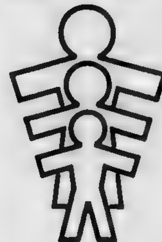
2) la répartition des fonds.

Solidarité avec le tiers-monde

Développement et Paix, l'organisme officiel de l'Église catholique canadienne au plan de solidarité avec le tiers-monde est le plus gros donateur au PADH: l'an passé, 1,500,000 $ ont été versés au partenariat par Développement et Paix.

Aussi grave que soit la pauvreté dans cet archipel de cinquante millions d'habitants, l'abbé Laurencelle est d'avis que l'absence de liberté et de droits humains est encore plus frappante. Les pouvoir du président Ferdinand Marcos sont aussi étendus maintenant qu'avant la supposée "levée" de la loi martiale, à la veille du récent voyage de S.S. Jean-Paul II dans ce coin du monde...

Hubert BALCAEN



FÉDÉRATION PROVINCIALE DES COMITÉS DE PARENTS

273, rue Taché, St-Boniface (Man.)
R2H 1Z8 Téléphone: (204) 247-9666

COMITÉ DE CANDIDATURES

La Fédération provinciale des comités de parents tiendra son assemblée annuelle le dimanche 6 mars 1983, au Manitobah Inn, Portage-la-Prairie, de 9h30 à 11h30. À cette occasion, il y aura élection aux postes suivants:

Présidence: mandat d'un an
Vice-présidence: mandat de deux ans
Cinq (5) postes de conseillers: mandat de deux ans

Les personnes intéressées à remplir ces postes sont priées de soumettre leur nom en appelant soit les membres du comité des candidatures ou notre bureau au 247-9666 le plus tôt possible.

N.B. Il n'est pas nécessaire de siéger à un comité de parents local pour briguer les suffrages au niveau provincial. Tout parent ayant un enfant à une école où il existe un comité de parents affilié à la Fédération est éligible.

Sortant: Marthe LeMarbre, présidente
Yvette Fluet-Gagnon, vice-présidente
Marcel Lecuyer
Raymond Poirier
Roland Robert
Germain Perron
Victor Dumesnil

COMITÉ DE CANDIDATURES: Carmen La Roche 347-5276
Rita Nadeau 424-5232
Irène Dupuis 433-7218

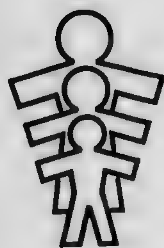
AMENDEMENTS:

Selon ARTICLE X - AMENDEMENTS

1) Un avis d'amendement aux règlements devra être présenté aux membres de la Fédération, par l'entremise de La Liberté et par une lettre envoyée à chaque président des comités de parents affiliés à la Fédéra tion, au moins quinze jours avant l'assemblée annuelle.

2) Tout amendement devra être approuvé par le vote des 2/3 des membres présents à l'assemblée annuelle.

Colloque des parents francophones



les 4, 5 et 6 mars 1983
au MANITOBAH INN, Portage-la-Prairie, Manitoba



Inscription:

$ 60.00/couple
15.00/jeune (chacun)

* 2 (deux) délégués par comité
* **22 février:** date limite pour recevoir les noms des délégués
* après le 22 février: ouvert à tous, premiers arrivés, premier servis

PROGRAMME

VENDREDI:

16h00 à 20h30 - Inscription

21h00 - Bienvenue - Ouverture du colloque
Marthe LeMarbre, présidente

21h15 - Mot de notre invité: Monsieur Guy Roy,
Sous-ministre adjoint, Bureau de l'Éducation française

22h00 - Déroulement de la fin de semaine
- Bar payant

SAMEDI:

8h00 - Petit déjeuner (près de la piscine)

9h00 - 10h00 - Conférence/Questions: Monsieur Alfred Laurencelle,
Représentant des parents de l'Ouest canadien
sur le conseil d'administration de l'ACELF

10h15 - 12h00 - Ateliers

12h00 - Dîner

13h30 - Ateliers

15h30 - Plénière (Atelier I seulement)

16h30 - Temps libre

18h00 - Souper

19h30 - Messe (libre)

20h30 - Soirée

DIMANCHE:

8h00 - Petit déjeuner

9h30 - Assemblée annuelle

11h30 - Clôture

12h00 - Dîner libre (à vos frais)
- Départ (avant 13h)

ATELIERS

Les quatre ateliers suivants se donneront simultanément à partir de 10h15 jusqu'à midi pour se continuer l'après-midi de 13h30 à 15h30.

*** **15h30** - PLÉNIÈRE de l'Atelier I pour tous les participants,
Salles 1 et 2.

Nous demandons aux participants de choisir deux ateliers en ordre d'importance. Si votre atelier est trop rempli, nous irons à votre 2e choix.

Atelier I

STRUCTURES SCOLAIRES AU MANITOBA - les options

Panel: 10h15 à 11h00

Panelistes: Roger Legal
Léo Létourneau
Fernard Marion
Thérèse Gobeil-Cameron

Modérateur: Gilbert Sabourin

Cet atelier débutera par un "panel" auquel siègeront quatre personnalités bien connues au Manitoba dans le domaine de l'éducation. Après les débats, les participants pourront poser des questions et échanger au sujet de toute la question du regroupement des écoles françaises sous une ou plusieurs structures administratives. Le tout sera suivi de discussions en groupes au sujet des options pour de nouvelles structures scolaires.

Atelier II

L'ORDINATEUR ET SON IMPACT SUR L'ÉDUCATION

Animateur: René Beauchamp,
Conseiller pédagogique, Bureau de l'Éducation française

Dans cet atelier, nous tenterons de répondre aux questions suivantes:
* Qu'est-ce qu'un micro-ordinateur?
* Qu'est-ce qu'un logiciel?
* À quoi sert tout cela dans le contexte scolaire?

Les participants auront l'occasion d'utiliser certains des modules utilisés par leurs enfants.

Atelier III

AUDIO-VISUEL, VÉHICULE DE LA LANGUE

Animateur: Roland Robert,
Direction des ressources éducatives françaises

L'atelier démontrera et développera, par l'entremise de différentes techniques audio-visuelles, les points suivants:
* L'influence des media, de l'audio-visuel sur l'humanité, à travers les âges;
* L'importance de l'audio-visuel dans l'apprentissage de la langue;
* Les moyens audio-visuels disponibles pour accélérer l'apprentissage de la langue française dans les foyers.

Atelier IV

L'ÉCOLE SECONDAIRE: UNE PLACE POUR LES PARENTS

Animateurs: Armand Sylvestre
Agnès Dubois
Daniel Beaudette

L'atelier aura comme objectif de partir de la problématique qu'envisagent les parents qui ont des enfants au niveau secondaire et de trouver des solutions possibles à ces problèmes. On tentera, ensemble, de définir davantage le rôle particulier que doit jouer le comité de parents d'une école secondaire française dans notre milieu minoritaire.

Pour plus d'informations, signalez le 247-9666.

LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

Comptables

Assureurs

Optométristes

Prochaine exposition au CCFM: Berthe Palud

L'exposition des toiles de Berthe Palud débutera le mercredi 9 février 1983 au Centre culturel franco-manitobain.

L'exposition a comme thème principal "Les Mains" - de toutes les grandeurs, de tous les âges - des mains qui illustrent une émotion, une carrière. Ces oeuvres seront accompagnées de toiles diverses en huile, encre et crayon.

Berthe Palud, une Franco-Manitobaine se décrit: "Je suis la deuxième d'une famille de sept. J'ai grandi dans le calme et la solitude de la campagne. Les beautés de la nature, le chant des oiseaux, les parfums des champs, la course des nuages, des nuits étoilées - voilà ma jeunesse.
"J'ai marié un homme qui aime la terre. Je suis aujourd'hui ingénieur domestique et peintre, qui essaie d'affirmer mes convictions chrétiennes dans mes oeuvres."

Le vernissage aura lieu mercredi le 9 février à 20h30. L'exposition continuera jusqu'au 6 mars.

Un 3e symposium sur les carrières

Le troisième symposium des carrières du Manitoba aura lieu les 7 et 8 février prochain au Centre des congrès. Ce sera l'événement éducatif de son genre le plus élaboré au Canada. L'Association manitobaine des orienteurs et conseillers scolaires, organisateur du symposium, prévoit recevoir près de 25,000 étudiants durant ces deux jours. Une soirée des carrières pour adultes est prévue pour le 7 février, de 19h00 à 22h00.

Ce symposium offrira aux étudiants, parents, et autres adultes à la recherche d'emploi, une opportunité de se renseigner sur les choix de carrières disponibles à ce temps-ci.

Cent soixante-onze présentateurs seront représentés au symposium fournissant des renseignements reliés aux occupations avec des kiosques, présentations orales et autres présentations spéciales.

LES PETITES ANNONCES

PROFESSIONNAL SCHOOL OF DANCE: Seul(e)? Rencontrez des amis(es) tout en prenant des leçons de danse. Pour plus d'informations, communiquez (en français) au 775-8268.
-798-

À VENDRE: maison neuve, vente privée à Saint-Vital; 3 chambres à coucher, 1 salle de récréation finie, prendre avantage des 3000$00 d'allocation gouvernementale. Pour informations, tél.: 253-1534.
-813-

À VENDRE: Parc Windsor, vente privée; "bungalow" de 3 chambres à coucher, 1200 pieds carrés, tapis mur-à-mur, soubassement fini, garage. Possession, septembre 83. Prix: 73,900$. Tél.: 253-4182.
-814-

CHERCHE chambre et pension à Saint-Boniface ou Parc Windsor; pour jeune homme tranquille. Tél.: 237-7282.
-811-

À VENDRE: manteau de "mouton" brun avec collet de renard beige; très chaud et en bon état, taille 16, longueur 38", 100$00. Tél.: 247-7369.
-812-

À DONNER: Cornichons dills en bocaux. Tél.: 233-2580.
-810-

À VENDRE: rue Masson, maison confortable, appartement deuxième étage, bon revenu, tapis, réfrigérateur, poêles, très bonne location. Prix $48,500.00. Tél.: 447-2052 après 17h.
-795-

À VENDRE: Machine à écrire électrique IBM (modèle commercial 721), 475$00; bicyclette pour garçon (CCM, 21"), 85$00; habits variés, comme neufs, pour garçon 10-12 ans, prix très raisonnables. Tél.: 269-1178.
-807-

SUITES À LOUER immédiatement, foyer Notre-Dame à Lorette. Contactez le gérant, Maurice Gobeil au 878-3240.
-808-

GARDERAI JEUNES ENFANTS chez moi du lundi au vendredi et aussi disponible le soir à compter du 7 février. Pour plus d'information, téléphonez au 237-1427.
-809-

À LOUER: Rue Dumoulin, suite meublée, 2 grandes pièces, 175$00. Pour une personne tranquille. Libre le 1er février. Tél.: 233-2171 après 17h.
-806-

Entrepreneurs de Construction

Chiropraticiens

Le libre choix?



Cette enfant n'a pas eu de choix:

- Elle était âgée de 14 à 15 semaines
- Son coeur battait
- Elle suçait son pouce
- Elle buvait, dormait et se réveillait

Les faits · contre Morgentaler

Les faits

- La femme, tout comme l'homme, se retrouve devant de nombreux choix. Mais personne n'a le droit de tuer ceux qu'il ou elle ne veulent pas.
- Des battements de coeur chez le foetus sont enregistrés entre 18 et 24 jours après la conception.
- La patiente qui a témoigné au premier procès du Dr Morgentaler a dû être hospitalisée quatre jours après avoir subi l'avortement. Elle souffrait d'infections diverses et de blessures au col de l'urêtre. Elle dut subir une nouvelle intervention chirurgicale pour que soient retirées de l'utérus des parties du foetus. Elle est demeurée six jours à l'hôpital...

Morgentaler

- La femme a le choix d'avorter si elle ne désire pas avoir un enfant.
- L'avortement consiste à retirer de la matrice le résultat de la conception: un simple oeuf fertilisé... quelques cellules...
- L'avortement est un procédé facile, sans danger.



Cette femme enceinte mérite mieux que l'avortement. Elle a besoin d'aide, d'attention, de soutien et de respect.

Le libre choix s'arrête là où commence la liberté des autres

Aidez-nous à mettre un terme à la violation des droits de la personne.
Assurez-vous que votre nom figure parmi les signataires de cette pétition.
La Ligue pour la vie lance une campagne provinciale
pour recueillir des milliers de signatures de personnes
en faveur de cette déclaration:

Nous demandons aux signataires de contribuer la somme de 2$ pour couvrir les frais de cette campagne de publicité. Il va sans dire que les signatures sont plus importantes que les dons: signez la pétition et envoyez la somme que vous pouvez à:

La Ligue pour la vie Inc.

579, rue DesMeurons
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 2P6

233-8047

Tous les noms des signataires seront publiés comme suit:
Toutlemonde, Paul E., Saint-Boniface

Toute personne âgée de 16 ans et plus peut participer. Agissez dès maintenant: les signatures doivent être reçues pour le 18 février 1983.

OUI à la vie!

Nous, les soussignés, croyons que chaque être humain a le droit au respect inconditionnel de la conception à la mort naturelle.

Nous sommes persuadés que les problèmes humains doivent être solutionnés par l'amour et la compassion et non par le meurtre.

Nom .... **Nom** ....

Adresse .... **Adresse** ....

....

Signature .... **Signature** ....

(N'oubliez pas d'inclure votre don, merci) Svp, un seul nom par coupon-réponse

La Page de Bicolo ...



Parle-moi du voyageur!

1. **Pourquoi le voyageur était-il plutôt court (pas beaucoup plus grand que 5 pieds 6 pouces)?**
2. **Le voyageur était-il fort? Pourquoi?**
3. **Connais-tu d'autres caractéristiques du voyageur?**
4. **Peux-tu décrire le canot du voyageur?**
5. **As-tu une idée de ce qu'était la nourriture du voyageur?**
6. **Comment s'habillait-il?**
7. **Pourquoi, d'après-toi, les hommes de ce temps devenaient-ils des voyageurs?**
8. **De quelle nationalité était le voyageur?**

Fais une ligne qui relie les chiffres de 1 à 76.

Tu découvriras qui a aidé aux voyageurs durant leur longs voyages à travers le Canada.



Parle-moi du voyageur

Réponses:

1. S'il aurait mesuré 6 pieds, il n'y aurait pas eu de place dans le canot pour ses grandes jambes.

2. Très fort puisqu'il devait faire à tous les jours, 15 à 18 heures de rame et plusieurs portages avec 200 à 400 livres sur le dos.

3. Endurant, joyeux, fier, aimait le travail, très brave.

4. Un canot mesurait entre 30 à 40 pieds, fait de bouleau blanc recouvert d'écorce cousue avec des racines et les coutures étaient bien masquées avec de la gomme de pin pour le rendre imperméable. Des planches placées à travers le canot servaient de sièges. Pouvait porter 5 tonnes... 8 à 10 hommes chacun.

5. Deux repas par jour, de la soupe aux pois très épaisse qui avait cuit durant la nuit et ce qu'il trouvait en cours de route: riz sauvage, poules de prairie, oeufs, poissons, chevreuils, etc.

6. Chemise rouge, bonnet de fourrure ou tuque de laine rouge, jambières en peau de chevreuil (mitasse), soulier en peau de chevreuil sans bas, ceinture fléchée autour des reins, sac à feu (pour la pipe, briquet, tabac), couteau et capot à capuchon.

7. Ces hommes devenaient voyageurs par goût de l'aventure mais surtout c'était leur façon de se faire un peu d'argent avec la traite des fourrures pour faire vivre leur famille.

8. Canadien français et métis.

etaient des personnes importantes pour le Voyageur. C'est avec eux qu'ils faisaient la traite des fourrures. Aussi beaucoup de Voyageurs se sont mariés à des Indiennes; ce qui a fait la race métis.

Les voyageurs apprenaient toutes sortes de choses des Indiens... à confectionner des canots d'écorce, des vêtements de fourrures... à se servir des animaux et des plantes de la forêt comme nourriture et surtout à aimer la nature.

Il y a encore beaucoup d'Indiens et de métis au Manitoba. En connais-tu toi?

LE VOYAGEUR

Joins par une ligne ce qui va ensemble.

Traite	d'écorce
Canot	à capuchon
Chansons	à feu
Capot	fléchée
Sac	à répondre
Ceinture	français
Baie	des fourrures
Canadien	d'Hudson

Veux-tu m'aider?

Si tu as changé d'adresse,

depuis que tu es membre, remplis le coupon suivant et envoie-le à

Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba

Nom...
Nouvelle adresse ....
....
Numéro de membre .... (Très important) Merci!

ATTENTION...

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....
Adresse: ....
....
Code postal: ....**Âge:** ....

Courrier

Cher Bicolo,

Merci pour le beau casse-tête et le livre. J'ai aussi aimé ton Cahier de jeux. J'ai mis le calendrier devant mon lit.

J'aime participer à tes concours. Ton ami,

Patrick Lemoine, Sainte-Agathe

Merci Bicolo pour le joli calendrier 1983! Bonne année!

David et Matieu Plamondon,
Ile-des-Chênes, Manitoba

Réponses - devinettes

1. **Le tableau noir**
2. **L'écho**
3. **L'oeuf**
4. **"Tu peux compter sur moi".**
5. **Devant le coiffeur.**

Membre gagnant:
No 7000

Nicole Girardin
Saint-Claude, Manitoba

Réponse: LE VOYAGEUR
Traite des fourrures — Canot d'écorce — Sac à feu
Chansons à répondre — Capot à capuchon — Baie d'Hudson
Ceinture fléchée — Canadien français

La LIBERTÉ a rencontré les gens d'Ile-des-Chênes

La rédaction de La LIBERTÉ a visité plus des deux tiers des douze communautés visées par une campagne de sensibilisation aux objectifs et au mode de fonctionnement du journal. La semaine dernière, les représentants de l'hebdo se sont rendus à Ile-des-Chênes, dont la participation au contenu est assurée par Lucie Dupuis et Dolorès Laurendeau.

Ile-des-Chênes est aussi l'endroit où se déroule depuis quelques années un violent débat sur l'avenir de l'éducation française dans le nord de la Division scolaire de la rivière Seine. Aussi, les membres du Comité de parents local s'est présenté en force pour signifier son appréciation pour la récente position de La LIBERTÉ dans le dossier.

Mais le dossier spécial publié par le journal, qui consistait entre autres d'une caricature de Cayouche et d'une OPINION, a été jugé par certains comme manquant de subtilité et dangereux pour la crédibilité de l'hebdo. La rédaction a rétorqué que la lenteur de l'évolution de l'affaire de la régionale à Ile-des-Chênes et l'importance des principes en question justifiait une trêve des subtilités.

Mais la question scolaire n'a pas été la seule discutée. Les deux correspondantes en ont profité pour renouveler leur demande pour un appareil-photo, un outil de base indispensable pour une équipe rédactionnelle, qui n'affectionne pas les textes de mille vains mots.

Les correspondantes du journal ont également souligné le manque de coopération de certains organismes qui n'ont pas encore compris les avantages d'une information plus ouverte sur leurs activités. Il leur faut parfois faire plusieurs appels pour obtenir les renseignements de base au sujet d'un événement.

Certains participants à la rencontre se sont aussi montrés inquiets de coupures que subissent occasionnellement les textes produits pour le journal. Les rédacteurs ont rappelé qu'à ce niveau, toutes les lettres à La LIBERTÉ sont publiées, si elles sont signées et ne contiennent pas de propos diffamatoires.

Aussi, la rédaction a expliqué que tous les articles qui paraissent dans le journal sont corrigés et mis en forme suivant des critères bien établis, en vue d'assurer un niveau respectable de qualité journalistique. Mais il arrive parfois que, lors du montage graphique, certains bouts de texte sont coupés pour des raisons purement techniques. Cela se produit également pour les textes des journalistes.

La LIBERTÉ, pour la première fois, n'était pas représentée uniquement par ses deux journalistes, mais aussi par un des sept membres de son conseil d'administration, Presse-Ouest Ltée, le conseiller Marc Boily.

La rédaction.



Les représentants de la communauté d'Ile-des-Chênes à la rencontre de jeudi dernier.

"Aux belles trouvailles"

Le Centre culturel franco-manitobain annonce l'ouverture très prochaine de sa vente d'artisanat annuelle "Aux belles trouvailles", ayant lieu durant la semaine du Festival du Voyageur, du 13 au 20 février dans la salle d'exposition du CCFM.

Cette vente donne l'occasion aux artisans d'exposer et de vendre leurs pièces artisanales. Tout artiste intéressé à exposer et vendre ses oeuvres peut contacter Gary Tessier au 233-8972 pour réserver un kiosque.

Les artisans seront sur les lieux, habillés en voyageur, faisant des démonstrations de leurs oeuvres. Nous verrons, entre autres, Miguel Joyal, sculpter le bois; Claude Ayotte, fabriquer des violons; Marcelle Forest au métier de tissage, Lorraine Smith au tour de poterie et Hubert Théroux, pinceau à la main.

Les barbes taillées

Le Concours des barbus du Festival du Voyageur incluera la catégorie de barbes taillées. C'est par demande populaire que cette catégorie viendra s'ajouter à celles des barbes Voyageurs et des moustaches. Vous avez jusqu'au 11 février pour vous inscrire (247-7692).

600$ de prix seront remis à la suite du concours, qui aura lieu le jeudi 17 février au Rendez-vous.

Les souscripteurs

Alberta
Jacques Des Serres
Mme Madeleine Tardi

Aubigny
Stanislas Robert
Lucie St-Laurent
Joseph et Lucille Chartier

Brandon
Robert Dacquay
Marie Roy

Carberry
Joseph Vincent

Cook's Creek
Ronald J.W. Hochman

Carman
Gilbert Peron
Marie Bruyère

Colombie britannique
Marc Roy

Cypress River
Florida et Gaetan Hutlet

Dauphin
Sylvia Balcaen
Louis Hanrahan
et Hélène Dusseault
Simone Ouimet
Robert Wilson

Dominion City
Ben Comeault

Dufresne
Raymond Brémaud

Dufrost
Denis Fillion

Dunrea
M. et Mme Edmond Beaupré
Yvonne Boulet

Élie
Lucette Legault
Yvonne Legault

Emerson
Aimé Dansereau

Fannystelle
Vincent Arnal
Jean Ménard

Giroux
Aug. Gagnon
Denis Bourrier

Hadashville
Jean Degagné

Haywood
Louis et Laurianne De Rocquigny

Hartney
Ernestine Guinet

Headlingley
Jules et Thérèse Allard
Yvonne Fleury

Holland
Jean-Paul Gagné

Laurier
Jacques Peloquin

Letellier
George et Alice Mulko
Ginette Jubinville
Clémentine Damphousse
M. et Mme Eugène Houle
Mme Albert Damphousse
Georges Bouchard

Libau
Louise Chuhie

Lorette
William et Patricia Danylchuk
Alphonsine Gauthier
Ernest Desautels
Marcien Laurencelle
Réal et Adèle Danais
Jeannine Vandale
Denis Bohémier, Jr
Donat Lavallée
M. et Mme Alphonse Chaput
Mme Germaine Henry
Blanche Bohémier

Manitou
Marc Sirous

Marchand
Aline Martel

Mariapolis
Léonide Barsalou

Matlock
Eugène Leonard

du Coup de pouce

Ile-des-Chênes
Athanase D'Auteuil
Yvette Fluet-Gagnon
Armand et Marjorie Beauchemin
Céline La Flèvhe
Roland et Pierrette Ménard
Béatrice Beauchemin
Noëlla et Hervé Gagné

La Broquerie
Société Saint-Jean-Baptiste
Antoine et Isabelle Bourrier
Damien et Rosa Normandeau
Eugène et Lucie Kirouac
Georges et Béatrice Boily
Laurent Tétrault
Arthur Balcaen
Marguerite Kyle
Jeannine Kirouac
Ph. Laramée
Aimé et Yolande Tétrault
Oscar et Mme Rosina Gagnon

Lac-du-Bonnet
Association manitobaine
des professeurs de français

Morden
Robert Le Moullec

Morris
Albert Bérard

Notre-Dame-de-Lourdes
Chas E. Jamault
Jeanne Chaperon
Gérald et Jeanne Gauthier
Joseph et Jeanne Brick
Nicole Deroche
Albert et Rolande Bazin
Jean-Baptiste Comte
Mme Antoine Chabbert
Mme Florina Delaquis

Oakville
Noëlle Des Lauriers

Ontario
Hilaire Lemoine
Denis Gratton

Parc Windsor
Suzanne et Noël Brétécher
René et Claire Asselin
Thérèse Gobeil-Cameron
Pierre Arpin
Gabriel et Suzanne Augert
Norbert Bérard
Gilles et Alice Arnal
Albert et Yvette Turenne
André Bouché
Charles et Doraine Landry
Raould et Alice Boisjoli
Georges Druwé
Gérard Lécuyer
Résidence SNJM
Bernard et Georgette Vrignon
Claudette McKay
Dianne Dornez-Laxdal
Gisèle Laurin
Henri et Jacqueline Simard
Louis J. Maurice
Louis Danais
Guy Marion
Roger La Rivière
Juliette Grégoire
Jean Joyal
Gilles Collette
Nicole Michaud-Ostryk
et L. Oystryk
Fernand et Agathe Lavallée
Laura Besselt

Pine Falls
Camille Ste Croix
David Savard

Portage-la-Prairie
Jean Oscar Guiboche
Wilma I. Shirriff

Powerview
Robert Guay
Aurelius Alarie

Québec
Pauline Boutal
Christiane Le Goff
Rolland Chaussé
Gérard Laframboise
Nicole Deroche
Pierre Trudel
Frère Julien Hamelin
Monique et Renald Piché

Rathwell
Pierre Le Jeune

Richer
M. et Mme Edouard St-Hilaire
M. et Mme Adrien Therrien
Marcien ou Marie Bourgouin

Saint-Georges
Yvonne Gagné
C. J. et Florence Vincent

Saint-Jean-Baptiste
Mme Yvonne Gariepy
Denis et Suzanne Foidart
Gilles et Rita Marion
Jean Bonneteau
René et Eugénie Lambert
Joseph St-Amant
Isabelle et Pierre Barnabé
Raymonde Vermette
Armand et Hortense Sabourin
Simone Sabourin
Gilbert Collette
Denis Fillion
Georges Sabourin
Gilbert Lavallée
Emile Dupuis
Roger Lavallée
Guy L. Sabourin
Tim Hebrard
Henri Benjamin
Roger Vermette
Paulette Vermette
Madeleine et Bernard Baril
Alcide et Carmelle Collette
Amédée Collette
Léon J. Lafond
Daniel Sabourin
Norman Roy
Simone et Raymond Lavallée
Bernard et Noëlla Lafond

Saint-Lazare
Mme Marguerite Dupont
Aline et Léon Fouillard

Saint-Léon
Doreen Geirnaert
Victor et Florida Grenier
Gérard et Florence Talbot
Antonin Jubinville
Co-opérative Saint-Léon

Saint-Malo
Marie-Louise Maynard
Joséphine Sanche
Jacques et Irène Catellier
Leslie Closson
Léo et Gisèle Marion
Les Filles de la croix

Saint-Norbert
Louis Bibeau
M.-A. Chaput
Jean-Marie et Lynne Taillefer
Marcel et Eugénie Ferré
Germaine et Georges Léger
Eva Paradis
Joseph Calvez
Léon et Cécile Cénérini
Roger et Annette Vermette
Philippe et Rose-Marie Beaulieu
Robert Giasson
Mme Alexina Manaigre
Amédée et Antoinette Marion
Gérard Joyal
Arthur et Irène Boulet

Saint-Pierre-Jolys
Ray Hébert
Marguerite Comeau
Lorraine Maynard
Aleda Dupuis
Alice Proulx
Carmelle et Jean-Paul Audette
Mme Elisa Desharnais
Olive Curé
Maria Hébert
Angèle Proulx
Eugénie Coté
Edmond et Aimée Labossière
A.-B. Ruest
Antoine et Marguerite
Préfontaine

Saint-Joseph
Lorraine Bérard

Saint-Labre
C. Gérardy

Saint-Laurent
Lucie Abgrall
M. et Mme Ernest Gaudry

Saint-Vital
Sinai et Lucia Brière
Madeleine Dick
Léo Lavallée
Ernest et Gisèle Vandel
Roger Lachance
Maurice Auger
Philippe Leclercq
Raymond et Lorraine Gauthier
Rachel Merel
Gérard Comeau
Norman et Danielle Lavergne
Roméo Lamontagne
L. Lemieux
Wilfrid et Marie Boily
Georgiana Duseigne
Ulric Bélanger
Jeannette Hupé
Aurise Kondziela
Laurette Chabbert
Oliva Matte
Marceline Pilon
Richard Girouard
Roland et Huguette Touchette
Marcien Ferland
Abel Bonneteau
Edmond Beaudry
Roger et Anna Morier
Mme S. Goovaerts
Marita Magne
Lucienne Gérard
Mme. V. Peloquin
Yvette Collet
Doris Lemoine
Laurent Paquette
Marie Hébert
Bertrande Desrochers

Saint-Adolphe
Les Filles de la Croix
J. F. Legal
J. Bernuy
Camilla St-Pierre
Marc Phaneuf
Rose Baril

Saint-Adolphe
Maurice Leclaire
Maurice et Augustine Lagassé
Delia Delorme
Yvette Quass

Honorius Berthelette
Edmée LeGal
Urbain Perron
David et Henriette Milette

Saint-Boniface
Mme Irène Meilleur
Emile Bertrand
Alphonse Coté
Madeleine et Ken Samuda
Maurice Laberge
Mgr Maurice Baudoux
M. et Mme Louis Speliers
Armand Lévêque
Blanche Bellemare
Germain Perron
Georges Fréchette
M. J. Wanlin
Antoinette Perreault
Marthe Joyal
Club du fer à cheval
franco-manitobain
Frances Pelepiak
Irène T. Fontaine
Henri Marcoux
Annette Grossman
Marie-A. Jalbert
Georgiana Bérubé
Marieanne Gamache
Nicole Saurette
Jacques et Solange Ayotte
Edouard Gourbil
Jeanne Boulet
Alma de Moissac
Régis Ruest
Daniel Boucher
Donald Smith
Mme M. Langtin
Thérèse Beaulieu
Marcelline Symchyshyn
René Johnson
J. B. Courcelles
Cécile Brodeur
Yolande Jutras
Cyrille et Marie Claire Sabourin
Alain et Annette Labossière
Joanne et Edwin Prince
J. E. Fournier
Guy Mulaire
David Dandeneau
Léonida Lamontagne
Marguerite Le Dorze
Simone Couture
Thérèse Chaput
Marie Louise Thériault
Charles et Léa Guénette
Béatrice Léger
Antonio Bérard
Vincent Dureault et Monique Roy
Gérard et Germaine Prenovault
Mariette Baudoux
Madeleine Rémillard
Guy et Anita Cloutier
Marie Bisson
Roger et Thérèse Fillion
Maurice Delaquis
Laurette Ferland
Mme Elise Gauthier
Mme F. Dupuis
Elodie Chartier
Andrép Robin
Roméo Delorme
Raymond et Dorilla Fontaine
Antoinette Provençal
Odile King
M. et Mme Roland Trudeau
Yvette Grégoire
Albert J. Asselin
Alberta Audet
Antoine Saulnier
Joseph Carrière
Irma J. Gendreau
Gérald Labossière
Simone Parent
M. et Mme Gilbert Delannoy
Lorraine Ferrand
Marguerite Labelle
Jocelyne Beaudry
Roger Turenne
Marcel Morier
Léo Henault
Gérard et Yvette Privé
Clémence Himbeault
Imelda Beaudette
Denise Bélanger
Laurent Lebleu
Germain et Jeannine Champagne
Omer Bernardin
Paul Heppenstall
Mme. A. Halleman
Lionel et Julie Ferré
M. Masserey
Georges et Marie-Anna Grenier
Aurèle et Ida Lacasse
Laurette Brunet
Michelle Sala
Octave Poirier
Albert DePape
Reine Jodoin
M. A. Lavigne
Wilfrid Gervais
A. Sylvestre
J. Achille Plamondon
Jeff O'Leary
Flora Girard
Les petits miss. de Saint-Joseph
Maxime Dufault
Wilfrid J. Boulet
Eveline Marion

Saint-Claude
Marie Clandinin
Géraldine et A.E. Bonnefoy
Louis Hébert
Marie Hébert
Auguste Rey
Emile Boille
Denis et Gisèle Arbez
Louis Magne
Albert et Jeanne Jobin

Alexis Philippot
Jean Du Bourg
Louise Philippe

Sainte-Agathe
Mathieu Lemoine
Henri et Agathe Fontaine
Germaine Joyal
Pierre Courcelles
Emile Sorin
David et Cécile Lemoine
Richard et Laurence Dorge
Ida Lemoine
Lucien et Laurette Fontaine

Sainte-Anne-des-Chênes
Corine Jubinville
Lucille Findish
Lionel et Laurette Théberge
Gilbert et Janine Legal
Gérard Freynet
Eva Picard
Mme Julie Gofflot
Georges et Lucille Moreau
Louis et Jeanne Fiola
Michelle Freynet et Claude Arbez

Sainte-Geneviève
René et Thérèse Desrosiers
Albert et Valentine Gayet

Saint-Eustache
Alphonse Senecal
M. et Mme Adélard Beaudin
M. et Mme Roméo Menard
Jeanne et Albert Beaudoin
M. et Mme Hector Allard

Saint-François-Xavier
M. et Mme Antonio V. Lamothe
M. et Mme Léopold Regnier
Maurice Regnier

Sainte-Rita
R. Toupin

Sainte-Rose-du-Lac
Louis et Corinne Tardiff
André Guillas

Saskatchewan
B. E. Paris
Filles de la croix
Noëlla Bouffard

Selkirk
Paul et Céline Larivière
M. et Mme André Cachat

Somerset
Roland Rheault
Béatrice Labossière
Dr Fernand et Marie Letain
Roger Poiron
Gilbert Lafrenière
Thomas Labossière
Roland Landry

Steinbach
Elzéar Vien
Louis Vien

Thompson
Marie-Paule Lacasse
Suzanne Blais
A. Wilbert Ready

Transcona
Etienne et Juliette Lavallée
Adrien Parent

Winnipeg
M. Raolosors
Theresa Derbach
Alix Jean-Paul
Hector et Dina Rondeau
Suzanne Kennaugh
Lucille Roch
Arthur E. Proulx
Alain Leonhardt
Mitch Ferland
Luz Allard
Gérard Lemoine
Rita Morin
Elisa Barnes
Emmanuel Marcq
Marni Miles
Guy Seguier
Henri et Hortense Trudel
Mme A. M. David
Marie Jeanne Tellier
Raymond et Léona Painchaud
M. et Mme Charlie Hague
Eugénie Gauthier
Berthe Beauchemin
Laurette Thomas
Robert et Lorraine Courtney
Patti Beauchemin
Allen et Céline Kear
Marie Monkman
Laurent Desjardins

Le CCFM présente "Revue" au Canal 13

Le Centre culturel franco-manitobain annonce le projet "Revue", une émission francophone qui sera diffusée au Canal 13 tous les mercredis à 19h30. Le projet est parrainé par la Société franco-manitobaine, le Festival du Voyageur et les Danseurs de la rivière Rouge.

Le but du projet est d'aider aux organismes francophones à faire connaître leurs activités et leurs projets au public. Tout groupe intéressé à faire couvrir ses activités par l'entremise de cette émission communautaire peut soumettre une demande, trois semaines avant la date de l'activité, à une des deux personnes contactes:

Dominique Delisle 247-4843 (bur.)
Réalisateur de 255-3443 (rés.)
l'émission "Revue"

Guy Ferraton 247-8947 (bur.)
233-6931 (rés.)

"La cabane de bois d'la famille aux pois"

Le Centre culturel franco-manitobain présente sa troisième "Cabane de bois d'la famille aux pois", le dynamique relais familial qui aura lieu au Foyer du CCFM durant la semaine du Festival du Voyageur. Le relais sera ouvert au public du 13 au 20 février 1983, de 17h à 22h30.

La famille aux pois, interprétée cette année par les Danseurs de la rivière Rouge, saura vous accueillir et vous divertir avec chants, danses, jeux et farces. Le souper sera servi entre 17h et 21h par les Chevaliers de Colomb.

Micheline Van Bunnen-Lux au CUSB

Micheline Van Bunnen-Lux, psychologue et psychothérapeute, spécialiste dans le développement de l'enfant et la thérapie familiale, donnera, le 7 février 1983, au Collège de Saint-Boniface, une conférence sur "La qualité d'être avec nos enfants". (Salle académique à 19h30.)

Elle travaille auprès des enfants depuis de nombreuses années. Elle est elle-même mère de trois enfants.

À travers ses contacts professionnels et personnels avec les enfants et la famille, Micheline Van Bunnen-Lux a acquis une vaste expérience qu'elle partagera avec nous et qui nous aidera à découvrir comment améliorer notre relation parent-enfant.

Élections à France-Canada

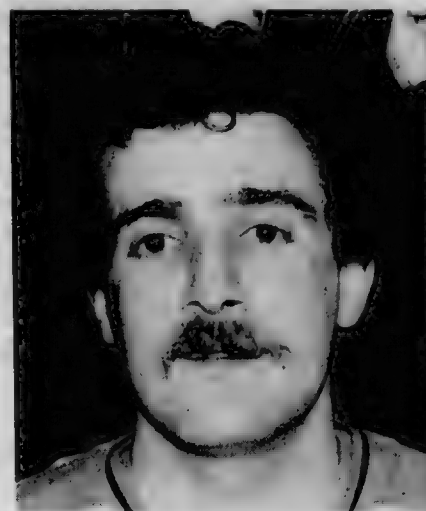
Lors de la dernière réunion annuelle de France-Canada, un nouvel exécutif à été élu. En voici la composition: Dominique Delisle (président), Giselle Hébert (vice-présidente), Lorraine Durand (secrétaire), Gérald Boily (trésorier), Armand Durand (conseiller), Roland Stringer (conseiller), Denis Blais (conseiller), Luc Marchildon (président sortant). Un poste de conseiller reste à combler.

Depuis le mois de décembre, notre association possède une boîte postale, ceci afin d'avoir un seul point de chute du courrier: Association France-Canada, Boîte postale 202, Saint-Boniface, R2H 3B4.

Ligue Hanover-Taché

Les équipes

	PG	PP	Pts
1 - Sainte-Anne	13	2	26
2 - La Broquerie	11	4	22
3 - Ile-des-Chênes	8	7	12
4 - Niverville	8	7	16
5 - Lorette	8	8	16
6 - Mitchell	7	7	14
7 - Grunthal	7	8	14
8 - Saint-Pierre	3	11	6
9 - Saint-Malo	2	13	4



Ronald Freynet, le champion compteur de l'an dernier mène la course cette année.

Horaire

Vendredi 4
- Lorette à La Broquerie

Dimanche 6
- La Broquerie à Mitchell
- Grunthal à Saint-Malo
- Lorette à Sainte-Anne

Lundi 7
- Ile-des-Chênes à Niverville

Mardi 8
- Saint-Malo à Mitchell
- Grunthal à Lorette
- Sainte-Anne à Saint-Pierre

Mercredi 9
- Niverville à La Broquerie

Jeudi 10
- Sainte-Anne à Mitchell
- Saint-Pierre à Lorette

Vendredi 11
- La Broquerie à Ile-des-Chênes

Les meilleurs compteurs

	B	P	T
1 - Ron Freynet, Sainte-Anne	13	39	52
2 - Robert Lafrenière, Sainte-Anne	22	25	47
3 - Gilbert Dubé, La Broquerie	22	19	41
4 - Rodney Hourd, Ile-des-Chênes	13	28	41
5 - Curtis Hourd, Ile-des-Chênes	13	27	40
6 - Roger Taillefef, La Broquerie	16	21	37
7 - Edwin Froese, Grunthal	17	18	35
8 - Mat Mattews, Sainte-Anne	20	14	34
9 - Randy Rempel, Grunthal	21	11	32
10- Donald Smith, Sainte-Anne	18	14	32
11- René Kaptien, Ile-des-Chênes	17	15	32

REPÈRES

Rénovations au Club

Les 59 membres réguliers qui ont assisté à l'assemblée générale convoquée la semaine dernière par le Club de La Vérendrye ont approuvé des dépenses de 170 mille $ pour les rénovations de la salle de quilles. "Cela pourrait être moins, mais certainement pas plus" a souligné Louis Brisebois, le président du conseil d'administration du Club. Les responsables du Club prévoient notamment remplacer les ordinateurs vieux de 10 ans par de nouveaux, "plus simples". Coût estimé: 124 mille $. Les travaux commenceront dès que les ligues finiront (donc fin mai) et devraient être achevés en juin. La prochaine assemblée se tiendra en mai.



Louis Brisebois, président du Club de La Vérendrye.

La ville à 6 pour cent

Winnipeg veut limiter à 6 pour cent l'augmentation de ses dépenses dans son prochain budget. Pour y arriver, on a demandé au comité exécutif d'éliminer 129 postes au sein de la fonction publique municipale. Les travaux publics seraient les plus touchés: 42 emplois en moins. Les pompiers et les policiers perdraient une vingtaine de postes. Évidemment, la taxe foncière augmentera. Hausse prévue: 6 pour cent.

Un budget impopulaire

Howard Pawley envoie ses signaux: le budget du 24 février pourrait contenir des mesures impopulaires. Toutefois, il a indiqué récemment à des hommes d'affaires de Brandon que toute hausse de taxe serait "raisonnable". Entretemps, l'Hydro Manitoba a demandé au gouvernement provincial de lever le gel des tarifs à compter du 1er avril et d'approuver un nouveau barème qui assurerait à la compagnie une hausse des revenus de presque 16 pour cent, c'est-à-dire 46 millions de $. Conséquence pour le client: la facture augmenterait entre 10 et 20 pour cent selon les services demandés.

Radio-Canada structure

Lorsque la semaine dernière l'article traitant des défis du nouveau directeur régional de Radio-Canada pour le Manitoba, Maxime Desaulniers, le doute planait encore sur certains postes. Plus maintenant. Dorénavant, il y aura le directeur régional, assisté d'un directeur des programmes pour la radio et d'un directeur des programmes pour la télé. Auparavant, Max Desaulniers cumulait les postes de directeur régional et directeur des programmes pour CBWFT.

Statistiques Canada croit que

Pour les amateurs de prévisions, Statistiques Canada est convaincue que la récession tire à sa fin. Mais les analystes de l'agence gouvernementale ne savent pas précisément si la relance économique est imminente ou s'il faudra encore attendre quelques mois. Les indices n'auraient jamais été aussi positifs depuis deux ans.

INTERROGATION

...Et elle comprit

C'était une magnifique journée d'hiver. Le soleil s'était levé de tous ses feux sur une terre fraîchement revêtue d'une bonne neige, tombée furtivement à la faveur de la nuit. En file indienne, ils glissaient sur la neige à travers les bois aux abords de la Rivière aux rats. Un paysage féérique filait devant eux au rythme de leurs longues enjambées. Leur haleine embuait l'air. Revêtus de bons tricots en laine, ils s'étaient donné rendez-vous à la cabane en bois rond de Jacques, espèce de trappeur-du-dimanche. Skis aux pieds, bâtons aux mains, pac-sac au dos, ils s'étaient lancés à l'aventure. Maurice, le sportif, traçait la piste à grands souffles; les autres se laissaient guider par ses traces.

D'un geste de la main, Maurice proposa un arrêt. Les uns après les autres s'arrêtèrent en demi-cercle, les skis s'enfonçant dans la neige. Luc et Paul s'appuyaient sur leurs bâtons, cherchant à récupérer le souffle laissé au passage. Monique et Jeanne en profitèrent pour serrer leurs courroies. Levant alors les yeux, Il fixa le groupe et leur dit cette parabole:

"Le Royaume des cieux est comparable à un homme qui part en randonnée avec des amis. Laissant la sécurité de son foyer, il se lance à l'aventure, à travers vallons et forêts. Plus fort et plus habitué que ses amis, il trace la piste pour les autres. Ensemble ils dévalent les collines, groupe devenu un par la respiration et l'exercice. Par moment, il signale un arrêt, pour reprendre souffle, pour faire le point, pour consulter les uns et les autres et pour permettre aux derniers de se rattraper. Tous sont partie prenante de l'aventure. Tous participent. Les plus forts et les plus rapides par devant, les plus lents et les moins sportifs par derrière. Cependant, personne n'est laissé pour compte, chacun se préoccupant du progrès de l'autre. Ainsi en est-il dans le Royaume de mon Père."

Maurice le dévisagea; il trouvait ça un peu simple comme exemple; Il ne devait pas souvent faire du ski car Il aurait compris qu'il est plus avantageux de partir à pleine vitesse et de laisser aux autres le soin de suivre s'ils le peuvent, quitte à se retrouver quelque part pour casser la croûte.

Paul trouvait, quant à lui, que ç'avait bien de l'allure; moins habitué au grand air, il appréciait que les autres se préoccupent de lui.

Monique se laissa tomber de tout son long dans la neige; Il la fatiguait parfois avec ses histoires, ne pouvait-il pas faire du ski comme tout le monde, sans toujours raconter des choses au sujet de son Père, elle en revenait bien de son Père, elle qui avait connu un père alcoolique qui battait tout le monde dans la maisonnée.

Jeanne promena son regard sur le groupe; oui, ils étaient tous bien différents les uns des autres, et pourtant, que c'était agréable que de se retrouver ensemble pour une randonnée de ski, le groupe devenant un dans l'effort et dans le silence. Elle était d'avis que ça pourrait être bien intéressant un Royaume où l'on vivait toujours comme ça. Mais ce Royaume-là, qui l'inventerait? Où le trouver?

C'est alors qu'Il tendit la main à Monique, toujours enfouie dans la neige folle... et elle comprit...

Claude BLANCHETTE

Le Concours du meilleur

Le Festival du Voyageur invite tout voyageur ou voyageuse digne de ce nom à participer au Concours du meilleur.

Vous devez vous inscrire avant le 7 février. Les frais d'inscription sont de 15$ par participant, mais vous êtes fortement encouragé(e) de trouver un commanditaire (i.e. club sportif, maison d'affaires, club de services, ou autres).

Les participants devront s'essayer dans les 5 catégories suivantes: 1) sciage de la pitoune; 2) lancer de la hache; 3) le tire au poignet; 4) la lutte indienne; 5) la bataille au coq.

Chaque participant devra concourir dans tous les secteurs

Le Concours du meilleur se déroulera du lundi le 1er février, au vendredi 18 février, à compter de 19h00 au Parc du Voyageur.

Les finales auront lieu le samedi 19 février à 14h00 au Parc du Voyageur.

Pour plus de renseignements, communiquer avec Gerry, au 233-4915 ou Jeanne, au 233-8972.

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DU MANITOBA

est à la recherche d'un(e)

COMPTABLE

Responsabilités:
- la comptabilité des transactions de la Fédération et les caisses populaires
- la préparation des données de fin du mois
- le traitement des investissements des caisses populaires
- le bon fonctionnement des opérations journalières

Qualifications:
- expérience de comptabilité
- personne avenante, dynamique et capable de travailler avec un minimum de surveillance
- doit être bilingue - français et anglais
- préférence au candidat(e) qui suit présentement un cours en tenue de livre ou qui a un cours en comptabilité déjà complété

Salaire:
- Selon l'expérience et qualifications

Entrée en fonction:
- le plus tôt possible

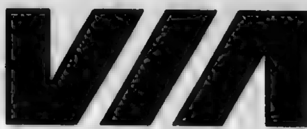
S'il vous plaît faire parvenir votre curriculum vitae avant le 11 février 1983 (en indiquant personnel et confidentiel) à:

M. Jean B. Gaudry
Directeur, administration et finance
La Fédération des caisses populaires
du Manitoba
Case postale 68
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

AVIS AUX ANNONCEURS

Nous rappelons à nos fidèles annonceurs que la date de tombée pour les annonces est le

VENDREDI À 17 HEURES.



VIA Rail Canada

a besoin d'un/d'une

commis-sténographe

pour un poste temporaire.

Les candidats doivent être capables de dactylographier, de prendre de la dictée, d'utiliser soit un comtel ou un télex. De bonnes aptitudes au travail de bureau sont également requises. Les candidats doivent compléter avec succès les tests de la compagnie.

Salaire de début: $374.02 par semaine

Veuillez soumettre votre demande d'emploi, en personne, entre neuf heures et midi au:

Bureau d'embauche
de Via Rail Canada Inc.
602 - 191, avenue Broadway
Winnipeg

Nécrologie

Eliane LACHANCE

Elle était si belle. Le Seigneur l'a vue, lui a demandé "Tu veux venir avec moi". Elle a répondu "oui". C'est une histoire d'amour intense. Eliane ne vivait plus que pour Celui qui l'aimait tant. Il nous l'avait seulement prêtée. Elle a parcouru son chemin vite et bien. Son temps fut si court. Ce départ aussi rapide dérange beaucoup. Que de coeurs brisés, que de nuits sans sommeil, que de larmes versées, que de questions sans réponse. Sans réponse?... la réponse, c'est Jésus.

Comme le Seigneur est bon de nous avoir donné la foi. À travers la foi, nous trouvons la force de supporter l'épreuve d'une telle séparation. Aussi, comme il est bon de se retrouver ensemble dans une communauté de croyants en ces moments difficiles.

C'est pourquoi les familles Roland Lachance et Henri Caillier désirent remercier très sincèrement tous ceux qui leur ont témoigné leur amitié soit par offrandes de messe, par offrande de fleurs, ou par leur présence. Un merci tout spécial au groupe de prière de la Cathédrale qui s'est dépassé dans son dévouement à l'occasion des funérailles. Merci aux prêtres officiants. Aux médecins et au personnel de l'Hôpital Fort McMurray, vive reconnaissance pour tant d'égard.

Mon bien-aimé élève la voix, il me dit:
"Lève-toi, ma bien-aimée,
ma belle, viens.
Car voilà l'hiver passé,
c'en est fini des pluies,
elles ont disparu.
Sur notre terre les fleurs
se montrent."

Ct 2:10-12

Sr Marie Cordélia
Maria TOUPIN

.. 26 janvier 1983, à l'âge de 80 ans, est décédée à Sillery, P.Q., Sr Marie Cordélia, née Maria Toupin. Elle était Soeur missionnaire de Notre-Dame d'Afrique et s'est dévouée pendant près de 40 ans au Kenya et en Ouganda. Elle laisse dans le deuil quatre soeurs: Marie-Ange de Saint-Boniface, Sr Marie Flore (Cordélia) de Sillery, P.Q., Agnès et son époux Edouard Lambert, et Flore de Saint-Boniface, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles ont eu lieu le 28 janvier, à Sillery.

Rectificatif

Nous vous signalons l'omission du nom de Jean Mabon, porteur, dans la nécrologie de Sr Marie Jeanne (Marie McEachran).

Bureau de service Canada

Avez-vous des questions au sujet des programmes et services du gouvernement fédéral? Il s'agit peut-être de savoir à qui vous adresser pour le Régime de pension du Canada ou de prendre connaissance des programmes d'aide au logement.

Quelles que soient vos questions sur les programmes ou services fédéraux, des agents du Bureau de services Canada pourront vous aider. Le Bureau de service Canada se rendra à l'endroit ci-dessous.

Centre d'achat de Portage-la-Prairie lundi le 7 février 1983 De 10h à 15h

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feu MARCEL BAZIN, du village de Notre-Dame-de-Lourdes, au Manitoba, marchand, à la retraite.

TOUTES réclamations contre la succession susmentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, pièce 201 - 185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, le ou avant le 1er7 mars 1983.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 28e jour de janvier 1983.

TEFFAINE, MONNIN, HOGUE, TEILLET & SHARP
Procureurs de la succession.

Le p'tit bonheur

ANIMATEUR(TRICE)

(1 poste)

Salaire: Selon expérience

Fonctions: En plus des fonctions normales d'animation, collaboration avec la direction pour le développement du programme

Qualifications: Certificat et/ou un an d'expérience dans le milieu des garderies. (Références vérifiables)

Langue de travail: Français

Date limite: Le 15 février 1983

Veuillez faire parvenir votre curriculum à

LE P'TIT BONHEUR
a/s Comité de parents
340 Provencher,
Saint-Boniface

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous

The Public Service of Canada is an equal opportunity employer

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Directeur, Direction de la réglementation financière

Traitement: $53 420 – $62 850
N° de réf.: 82-OC-961 (1143)

Directeur adjoint, Groupe du pétrole

Traitement: $45 250 – $53 210
N° de réf.: 82-OC-922 (1143)

Office national de l'énergie
Direction de la réglementation financière
Ottawa (Ontario)

Fonctions
La Direction est la principale source de conseils de l'Office en matière de droits et de tarifs pour les sociétés pétrolières et gazières qui relèvent de sa compétence. Les responsabilités de la Direction comprennent également la surveillance et la vérification du rendement financier et de l'exploitation des sociétés réglementées, la collecte et la vérification des redevances d'exportation de pétrole et la prestation de conseils quant aux méthodes de réglementation et à la viabilité financière des requêtes portant sur de nouveaux projets. Les recettes totales annuelles de ces sociétés réglementées s'élèvent en ce moment à plus de cinq milliards de dollars.

Directeur
Il s'agit du principal poste des services financiers de l'Office. Le directeur a sous ses ordres plus de 50 employés professionnels ou spécialistes en administration. Le directeur est responsable des conseils prodigués en matière de réglementation financière; il est assisté de trois directeurs adjoints.

Directeur adjoint, Groupe du pétrole
Le directeur adjoint est responsable du mandat de l'Office qui se rapporte au transport du pétrole et des produits pétroliers par oléoducs. Le directeur adjoint, en plus de prodiguer des conseils sur la réglementation, la surveillance et la vérification des sociétés, surveille la vérification des redevances d'exportation de pétrole, des redevances de recouvrement de l'indemnisation du carburant destiné au transport et aussi d'autres programmes, constitutant un total de plus de trois milliards de dollars.

Conditions de candidature
Les candidats retenus pour les deux postes devront avoir des aptitudes prouvées en gestion et en finance, obtenues de préférence auprès d'un organisme de réglementation ou d'une industrie réglementée, ils doivent aussi avoir, soit un diplôme universitaire dans le domaine financier, soit un diplôme de comptable professionnel. Le candidat idéal au poste de directeur possédera de l'expérience de contrôleur dans une moyenne ou grosse entreprise. Un candidat possédant de l'expérience en vérification aura la préférence pour le poste de directeur adjoint.

Exigences linguistiques
La personne choisie exercera ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais. Les personnes bilingues et les personnes unilingues qui consentent à entreprendre la formation linguistique et qui peuvent démontrer qu'elles ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues sont invitées à poser leur candidature.

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante.
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below.

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitæ à:
Direction générale des programmes de la catégorie de la gestion
Commission de la Fonction publique du Canada
300, av. Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite: le 23 février 1983

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

Jean Raymond GAUTHIER

À l'hôpital de Saint-Boniface, le 4 janvier 1983, est décédé à l'âge de 64 ans, Raymond Gauthier, époux de Marie-Anne Gauthier (née Trudeau).

Outre son épouse il laisse dans le deuil deux filles: Joanne et son mari Richard Daeninck de Calgary, leurs trois enfants: Geoffrey, Steven et Kevin; Laurette et son mari Ross Glasgow d'Ottawa; quatre soeurs: Mme Joséphine Turcotte et Mme Rose Desautels de Sainte-Anne, Mme Blanche Gauthier de Lorette et Yolande Gendron de Saint-Boniface.

La messe des funérailles avait lieu à l'église Christ the King à Saint-Vital, vendredi le 7 janvier.

L'abbé Edmond Baril présidait, assisté de l'abbé Gédéon Trudeau et du R.P. Deshaies, o.m.i.

REMERCIEMENTS

Mme Marie-Anne Gauthier et sa famille désirent remercier tous les parents et amis qui ont si généreusement témoigné leur sympathie en assistant nombreux aux funérailles, de même que par offrandes de messe, de fleurs et messages de condoléances, sans oublier les dons faits à la Société canadienne du cancer, en mémoire de leur cher défunt.

Leur reconnaissance veut aussi rejoindre tous ceux qui leur ont rendu des services durant la longue et pénible maladie de M. Gauthier.

Marcel CATELLIER

Le 1er janvier 1983, à l'hôpital du district DeSalaberry à Saint-Pierre-Jolys, Marcel Catellier, de Saint-Malo, âgé de 79 ans, époux bien-aimé de Donalda, du Centre hospitalier Taché, Saint-Boniface.

Il laisse dans le deuil, sa femme Donalda, huit filles: Thérèse (Mme A. Labossière, Vancouver), Lucille (Mme J. MacDonald, Kelowna), Imelda (Mme Eloi Simard, Edmonton), Béatrice (Mme R. Dion, Winnipeg), Carmel (Mme J. Prokipchuk, Winnipeg), Lina (Mme R. Shiftliffe, Brandon), Yvonne Nykorak de Winnipeg, et Evelyne d'Edmonton; cinq garçons: Severe de Vita, Manitoba; Laurent de Saint-Malo, Arthur, Firmin et Noël de Vita; 43 petits-enfants, 19 arrière-petits-enfants; un frère, Adonai de Winnipeg, et deux soeurs: Claire Forest de Saint-Malo et Irène Catellier de Saint-Boniface.

M. Catellier fut prédécédé par trois enfants: Imelda en 1927, Marcelline en 1941 et Rosaire en 1944.

Les prières ont été récitées le mardi 4 janvier à 20h00, à l'église catholique de Saint-Malo, suivies de la messe de la résurrection, le mercredi à 10h30, célébrée par l'abbé Robert Nadeau. L'inhumation eut lieu au cimetière de la paroisse.

Le salon funéraire, Loewen Funeral Chapel de Saint-Pierre, était en charge des funérailles.

Les porteurs étaient: Lionel Catellier, Paul Catellier, André Catellier, John Matchet, Robert Dion, et Roger Charrette. Norbert Catellier et Denis Dion ont fait la quête.

La famille désire remercier le père Robert Nadeau, les servants de messe, la chorale de la paroisse de Saint-Malo, et les dames de Saint-Malo pour le goûter après les prières et l'inhumation.

Le Conseil d'administration
de la

Société franco-manitobaine

est à la recherche de candidats susceptibles
de remplir la fonction de:

directeur(trice) général(e)

directeur(trice) général(e)

Description de tâches:

* responsable au conseil d'administration pour la gestion du personnel, des programmes et des budgets de la SFM;

* prépare les ordres du jour, documents d'appui, rapports et procès-verbaux pour le conseil d'administration;

* responsable du dossier politique de la SFM, selon l'orientation et les buts et objectifs généraux dictés par le conseil d'administration;

* voit à ce que la mission de la SFM et l'orientation donnée par le conseil d'administration soient reflétées à l'intérieur de tous les programmes et activités de la SFM;

* voit à assurer des canaux de communication avec les autres organismes franco-manitobains;

* assure une liaison, au niveau administratif, avec la Fédération des francophones hors Québec.

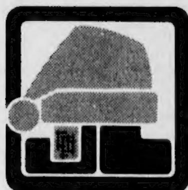
Qualifications requises:
- bonne connaissance de la collectivité franco-manitobaine;
- expérience administrative;
- flexibilité dans les relations publiques;
- esprit d'initiative et de créativité;
- préférablement, expérience dans le domaine de développement communautaire.

Entrée en fonction: **en avril 1983**

Salaire: **$28,000. - $38,000.**

Prière d'adresser votre curriculum vitae ainsi que tout détail pertinent avant le 31 mars 1983, date de fermeture du concours, au

Président
Société franco-manitobaine
194, boulevard Provencher
(C.P. 145)
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4



Le Festival du Voyageur
est à la recherche

de six dames,

entre 35 - 50 ans, bilingue,
pour un sondage lors du Festival
donc du 13 au 20 février.
Salaire à négocier.
Communiquez avec Pierre Monin
au **247-7692.**

À vendre

Saint-Jean-Baptiste, "bungalow" comme neuf, 3 chambres, sous-sol, isolé, construit en 2 x 6, dans nouvelle section du village.

Prairie Grove, 2 milles de la "Mint", "bungalow", 1300 p.c., lot ½ acre, sous-sol fini, $63,900.

Saint-Adolphe, lot de rivière, 29 acres, maison 1 étage et demi, dite à l'épreuve d'inondation, seulement $58,000.

Morris, restaurant pizza, à vendre ou louer. "Bungalow", 2 chambres à coucher, sur 5 lots et demi, $40,000 ou meilleure offre.

Altona, boulangerie, bâtisse comme neuve, bon chiffre d'affaires.

Carman, petite maison sur beau lot boisé, seulement $19,500.

Ferme de tout genre et grandeur à plusieurs endroits dans le sud du Manitoba.

Pour tout service d'immeubles, adressez-vous à:
René Dupuis **1-758-3427**
Block Bros. Realty Ltd. **261-4400**



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS

Radiodiffusion en mode stéréo sur bande MA. Un certain nombre de titulaires se sont dites intéressées à diffuser en stéréo sur la bande de fréquences de radiodiffusion MA. Dans l'avis DGTN-004-82/DGTR-013-82 paru dans la Gazette du 3 septembre 1982, le ministère des Communications proposait, à titre d'essai jusqu'au 1er mars 1984, de permettre à des stations de radio MA de diffuser en stéréo en se servant d'un des nombreux systèmes MA stéréo admissibles. Le Ministère entend fixer les normes techniques relatives à un seul système de radiodiffusion en mode stéréo sur bande MA à l'issue de la période d'essai.

Le Conseil est d'accord avec l'objectif voulant qu'une seule norme régisse la radiodiffusion stéréo au Canada et il prend note de la position prise en ce sens par l'Association canadienne des radiodiffuseurs, soit qu'il faudrait fixer sans tarder une seule norme stéréo MA pour le Canada. Le Conseil croit que la délivrance d'autorisations à titre d'essai et à court terme pourrait contribuer à atteindre cet objectif. Le Conseil serait toutefois inquiet si, pendant la période d'essai de radiodiffusion en mode stéréo sur bande MA, les auditeurs canadiens devaient acheter des récepteurs MA stéréo sans savoir quel système MA stéréophonique sera en définitive adopté comme norme canadienne. Il se pourrait alors que leur acquisition tombe en désuétude. Par conséquent, les titulaires habilitées provisoirement par le MDC à diffuser en mode stéréo devraient prévoir dans toute réclame ou activité publicitaire sur le système à l'essai une mise en garde informant l'auditoire qu'il s'agit d'une expérience temporaire et des risques qu'ils encourent en investissement dans l'achat d'un récepteur particulier utilisé dans le cadre de cette expérience. (PN-83-10)

Canada



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DÉCISION

Décision CRTC 83-40. Le CRTC annonce par la présente qu'il approuve les demandes de modification des licences des entreprises de réception de radiodiffusion énumérées ci-dessous, visant à remplacer les conditions de licence régissant les aires de desserte autorisées et la distribution des services et signaux facultatifs par la condition de licence suivante: "L'approbation du Conseil est requise avant d'apporter tout changement à l'aire de desserte autorisée ou à la distribution des signaux ou services." Les entreprises en question sont mentionnées dans les avis publics 1982-98 du 17 septembre 1982 et 1982-135 du 19 novembre 1982.

Tous les documents du CRTC sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du CRTC; et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du CRTC en téléphonant aux bureaux du Conseil à: Ottawa-Hull (819) 997-0313.

Canada



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS

Diffusion des services de télévision payante, Canal d'autopublicité. Plusieurs titulaires d'entreprises de télévision payante canadiens. Certaines ont proposé de se servir d'un canal de programmation spécial à la seule fin d'annoncer, après la date de lancement du 1er février, les services de télévision payante autorisés. Certaines ont aussi proposé d'utiliser à cette fin le canal communautaire.

Le Règlement sur la télévision par câble permet d'utiliser le canal communautaire pour "des annonces de promotion des services que le titulaire est autorisé à fournir". Le Conseil rappelle aux titulaires de licences que même si elles ont le droit d'utiliser le canal communautaire pour tenir les abonnés au courant des services autorisés qui leur sont offerts, il serait regrettable que ces annonces altèrent de quelque façon que ce soit la nature du canal communautaire. Des séquences-annonces ou tout autre genre d'autopublicité ne doivent pas être distribués sur le canal communautaire.

Étant donné l'introduction de la télévision payante au Canada, prévue pour le 1er février, le Conseil autorise les titulaires d'entreprises de télévision par câble à présenter à titre expérimental jusqu'au 1er juillet 1983, des annonces publicitaires à un canal de programmation spécial présentement autorisé. Cette autopublicité devra se limiter à des annonces relatives à la programmation, y compris des séquences-annonces. Ces dernières ne pourront durer plus de dix minutes et aucun long métrage ne pourra être présenté à ce canal.

Cette autorisation est également assujettie à la condition qu'aucune discrimination n'entache l'accès à ce canal pour la promotion de tous les services de télévision payante qu'une titulaire est autorisée à diffuser.

Les titulaires qui proposent de distribuer sur un nouveau canal de programmation spécial des annonces publicitaires concernant les services de télévision payante, conformément aux modalités et conditions susmentionnées, au cours de la période expérimentale se terminant le 1er juillet 1983, doivent présenter une demande, laquelle sera traitée le plus tôt possible. (PN-83-7)

Canada

Nécrologie

Gratia BEAUCHEMIN
(née Tétrault)

Le 4 janvier 1983, à l'âge de 65 ans, est décédée à l'hôpital de Saint-Boniface, Mme Gratia Beauchemin de Saint-Boniface.

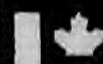
Mme Beauchemin était originaire de Saint-Pierre, où elle vécut plusieurs années avant de déménager à Ile-des-Chênes où elle y résida jusqu'en 1959, alors qu'elle vint s'installer avec sa famille à Saint-Boniface.

Prédécédée par sa fille, Ginette, en 1973, Mme Beauchemin laisse dans le deuil son mari, Raphaël; quatre filles: Marjolaine, Lizette, Nicole, Marielle, et un fils, Gilles; onze petits-enfants; sa mère, Mme Marie Tétrault, résidante au Foyer Taché, deux soeurs: Mme Ghislaine Guénette et Mme Yvette Privé; ainsi que quatre frères: Lionel, Gabriel, Norbert et Roger.

Les prières ont été dites le mercredi 5 janvier et une messe célébrée le 6 janvier en l'église du Précieux-Sang par le révérend père Aurèle Lemoine.

REMERCIEMENTS

Nous, la famille, tenons à remercier parents et amis qui ont démontré leur affection envers une épouse, une mère, une amie qui nous manque déjà énormément.



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous devront être envoyées au Directeur du district, Finance et administration, District du Manitoba, Travaux publics Canada, pièce 201 - 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba, R3C 1B2. Elles seront acceptées jusqu'à 11h30 (CST), le jour de la date limite. On peut se procurer les documents contractuels au Bureau de la distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, No de téléphone 949-2372.

Projet No 038825 pour Emplois et immigration Canada
Flin Flon, Manitoba
Bâtiment fédéral
Rénovations de bureaux C.E.I.C.

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés aux Bureaux de l'Association de construction de Winnipeg.

Date de fermeture: mardi 15 février 1983
Dépôt: 25$

Renseignements additionnels:
H. Butler, Directeur du projet
(204) 949-2103

INSTRUCTIONS

Le dépôt requis pour l'obtention de plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Canada



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous devront être envoyées au Directeur, Règle de contracts et administration, Travaux publics Canada, pièce 200, 9925 - 109e rue, Edmonton, Alberta, téléphone (403) 420-3213, seront acceptées jusqu'à l'heure et la date limite. On peut se procurer les documents contractuels aux bureaux du département mentionnés ci-dessus, sur paiement du dépôt indiqué.

Projet No 034712 pour les Services correctionnels du Canada
Prince Albert, Saskatchewan
2e plancher, altérations au bâtiment B-8
Pénitencier de Saskatchewan

Date de fermeture: 11h30 (MST) 24 février 1983
Dépôt: 100$

Les documents contractuels peuvent être obtenus à la pièce 200, 2e plancher, 9925 - 109e rue, Edmonton, Alberta; pièce 632, Bâtiment Harry Hays, 220 -4e avenue S.E., Calgary, Albert; 269, rue Main, 201 Bâtiment fédéral, Winnipeg, Manitoba; 2221 Hanselman Court, Saskatoon, Saskatchewan; 110 Bâtiment Motherwell, Régina, Saskatchewan et peuvent être consultés aux bureaux de l'Association de construction à Edmonton, Calgary, Alberta; Saskatoon, Régina, Prince Albert, Saskatchewan et Winnipeg, Manitoba.

Dépôt d'offres: Les sous-entrepreneurs pour travaux électriques et mécaniques doivent soumettre leur offre par l'entremise du Dépôt d'offres situé au bureau de l'Association de construction à 3700, chemin Marquis, C.P. 2288, Prince Albert, Saskatchewan, pas plus tard que 14h00 (C.S.T.), le lundi 21 février 1983, conformément aux "Standard Rules of Practice for Bid Depositories" (Projets de construction de bâtiments du gouvernement fédéral).

Renseignements additionnels:
M. A.P. Reichert, Directeur adjoint du projet
Téléphone: (403) 420-3169

INSTRUCTIONS

Le dépôt requis pour l'obtention de plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Canada